

## **. JALONS POUR LA SOCIOGENÈSE D'UN MODÈLE URBAIN**

Qu'il s'agisse de la littérature scientifique ou institutionnelle, les différents exemples d'écoquartiers européens, construits à partir des années 1990, représentent une référence incontournable des quartiers durables français, en raison de leur antériorité comme de leur statut pionnier dans le domaine (Boutaud, 2009 ; Rudolf et Kosman, 2004). Si la filiation est explicitement défendue par les professionnels de la ville, l'abandon souvent constaté du terme d'« écoquartier » pour celui de quartier « durable » dénote l'intégration de dimensions autres qu'environnementales. Souvent créés à l'initiative de collectifs d'habitants, et bien qu'elles aient été jugées performantes d'un point de vue énergétique et environnemental, il a été régulièrement reproché à nombre d'exemples nord-européens leur caractère socialement exclusif en raison de l'origine sociale élevée de leurs habitants. Quant à eux, les quartiers durables français s'efforcent de promouvoir des considérations sociales afin de favoriser l'accès à toutes les catégories de population, de même que des réflexions sur les dimensions économiques liées aux questions d'aménagement. Nous aurons l'occasion d'analyser au cours des chapitres suivants ce que produisent de telles ambitions. Si l'on relève une évolution d'un « modèle » de la ville durable avec un élargissement progressif de la réflexion et des éléments pris en compte, nombre d'auteurs soulignent l'ancrage environnemental prédominant de ce type de projets urbains et leur lien avec une histoire institutionnelle structurante, marquée par le cycle des grandes conférences internationales : conférence de Rio en 1992, charte d'Aalborg en 1994, protocole de Kyoto en 1997, etc. (Adam, 2011 ; Emelianoff, 2007).

Ce processus ne représente toutefois que la composante la plus contemporaine de l'histoire de la ville durable. Avant de revenir sur ses caractéristiques, nous souhaitons inscrire la réflexion dans le temps long en cherchant à resituer les quartiers durables en tant que formes urbaines par rapport 1) à l'histoire urbaine contemporaine, 2) à l'évolution de la manière dont les sociétés occidentales pensent leur rapport au monde.

Dans une première section, l'analyse portera sur la genèse et l'évolution d'une pensée publique de l'aménagement urbain, sous l'angle des formes de ruptures et de continuités qui l'ont animée. Un bref retour sur l'histoire urbaine contemporaine permettra de comprendre comment s'articulent et se succèdent différents « modèles » d'aménagement, et la place que la ville durable occupe au sein de celui-ci. Nous postulons que, pour différentes raisons que nous expliciterons progressivement au cours des chapitres suivants, la ville durable propose moins

un modèle d'aménagement innovant que la réactualisation d'enjeux, de pratiques et de méthodes issus d'autres contextes ou époques.

Dans une seconde section, nous chercherons à identifier la manière dont la ville durable, en tant que doctrine d'aménagement, se construit sur une histoire sociale, politique et scientifique plus large, qui a progressivement modifié le rapport au monde de nos sociétés occidentales<sup>21</sup>. Sans prétendre à aucune forme d'exhaustivité, cette incursion dans l'histoire permettra de poser un certain nombre de jalons, de fournir des éléments de cadrage, destinés à baliser notre compréhension de l'objet. Les éléments d'analyse sont fondés sur une revue de littérature et de la manière dont cette question du rapport à l'environnement a pu être analysée par différents auteurs.

## **1. La pensée publique de l'aménagement au rythme des enjeux urbains**

### **1.1. Analyser des formes de ruptures et de continuités**

L'objectif de cette section consiste à comprendre comment les quartiers durables contemporains s'inscrivent dans un paysage urbain, intellectuel et politique plus large. À travers un rapide survol de l'histoire moderne de l'urbanisme en France, avec un rapide détour par l'Angleterre, nous verrons comment la définition d'enjeux – en termes de nombre ou de qualité de logements, de conditions de vie, d'enjeux économiques de production, etc. – appelle des types de réponses spécifiques. Ces réponses, qui donnent lieu à des « modèles » d'aménagement, s'inscrivent dans les formes urbaines et façonnent, durablement, les paysages urbains. Avec l'évolution des enjeux et des contextes sociaux, économiques, politiques ou intellectuels s'élaborent de nouvelles réponses qui, à leur tour, laissent leur empreinte dans l'espace. Les formes urbaines ne sont pas neutres ; elles induisent des usages et des modes de fonctionnement particuliers, des façons de « vivre la ville », dont nous héritons aujourd'hui en raison de leur caractère pérenne et relativement immuable. C'est ce qu'indique Lewis Mumford à propos de la désagrégation de l'ordre médiéval face à l'avènement du style baroque :

---

<sup>21</sup> L'adjectif « occidental » généralise ce que l'on pourrait concevoir comme un mode de rapport anthropologique au monde, historiquement et géographiquement situé. Il ne tient évidemment pas compte des lignes de clivages, de tensions, et des ambivalences qui fragmentent ce qui se présente comme une conception dominante, à un moment donné, et caractérise avant tout ce que l'on pourrait considérer comme une forme de pensée partagée au niveau institutionnel. Cette simplification semble utile à un niveau macro afin de poser les bases d'un cadre général de compréhension.

« La mort des civilisations ne se produit pas à un instant déterminé comme celle des organismes biologiques. Elles sont composées d'un assemblage de structures indépendantes, lors même qu'elles forment un ensemble apparemment unifié, et lorsque l'assemblage se défait ces structures peuvent poursuivre une existence indépendante. » (Mumford, 1989, p.438).

Chaque époque et chaque société est ainsi traversée par des modes d'organisation spécifiques auxquels répondent des formes urbaines spécifiques. Un système urbain est donc formé de l'imbrication successive de différentes visions de l'aménagement et des objectifs que l'on souhaite atteindre, qui coexistent plus ou moins jusqu'à ce que, à un moment donné de leur histoire, l'une d'elle devient prédominante. En remontant dans l'histoire, on voit par exemple comment, à partir du 17<sup>ème</sup> siècle, la pensée de l'aménagement urbain devient davantage théorique et raisonné, alors qu'elle était essentiellement empirique durant le Moyen Âge et la Renaissance (Ragon, 1995, p.163). Les formes urbaines caractéristiques de ces époques antérieures sont alors brocardées pour leur caractère désordonné et aléatoire, défini comme biologique. Les priorités deviennent une gestion collective de l'approvisionnement et de l'évacuation des ordures, avec une attention particulière pour le confort du citoyen : création de trottoirs, éclairage urbain, parcs et jardins publics, etc.

Or, les solutions élaborées dans un contexte précis peuvent s'avérer être des problèmes transposées dans un autre, ou à une autre époque. Il nous semble donc essentiel d'être en mesure de saisir la manière dont évoluent les enjeux urbains et les formes de réponses qui leur sont associées. Cet effort de contextualisation permettra ainsi de percevoir les formes de ruptures et de continuités qui s'établissent, aussi bien du point de vue des enjeux que des réponses. À partir de là, nous serons davantage à même d'identifier la place qu'occupent les quartiers durables dans l'histoire urbaine et de définir l'originalité du modèle qu'ils représentent.

Comme nous le verrons par la suite, nous soutenons que, loin de constituer une réponse inédite, les quartiers durables réactivent un « balancement cyclique » (Baubérot et Bourillon, 2009, p.348) récurrent, entre des éléments de nature antagoniste qui forment, au sein d'articulations inédites, le cadre de l'expérience urbaine : ville et nature ; laisser-faire et intervention publique ; qualité de l'expérience humaine et productivité économique ; contrôle social et assistance, etc. Ainsi, un jeu d'oppositions et de tensions s'actualise dans nouvelle articulation d'enjeux que nous aurons également pour objectif de caractériser.

## 1.2. L'impact de la révolution industrielle : une intervention publique perçue comme nécessaire face à l'anarchie du développement urbain

À partir du XIX<sup>ème</sup> siècle et dans un contexte de révolution industrielle, une nouvelle vision de la ville voit le jour. La ville médiévale ne répond plus aux nécessités historiques du développement industriel. En l'absence de tout plan d'ensemble et dans une politique de laisser-faire affirmée – après des siècles d'absolutisme étatique et de réglementations corporatives –, l'aménagement urbain suit un schéma général qui consiste à organiser la circulation des biens et des personnes, dans une perspective « utilitariste » (Mumford, 1989, *op. cit.* p.566). Les villes, en pleine expansion, ne sont en effet pas dimensionnées pour gérer des flux qui s'intensifient. Elles sont en proie à un engorgement croissant. De nouveaux modes de transport collectif apparaissent : l'omnibus, le tramway puis, plus tard, le métro. La rationalisation du tissu urbain se fait sans autre considération que la production industrielle et l'essor commercial. Des pans entiers de villes sont éventrés pour ouvrir des rues et boulevards en ligne droite au détriment des quartiers d'habitation. Le chemin de fer pénètre jusqu'au cœur des agglomérations et lui impose désormais ses formes et ses limites (Guillerme, 2004).

Pour Lewis Mumford, la « ville industrielle » est ainsi structurée autour de trois éléments : l'usine, le chemin de fer, et le taudis (Mumford, 1989, *op. cit.*, p.574). Cette époque, qu'il qualifie de « paléotechnique », constitue à ses yeux une régression à bien des égards du point de vue des conditions de vie. Face à la formidable pression démographique qui accompagne le développement industriel, la question du logement ouvrier repose sur le seul jeu de l'offre et de la demande. Les « masses laborieuses », paysans sans terres, artisans ruinés par l'industrialisation, ouvriers, s'entassent dans des taudis caractérisés par leur manque d'hygiène et de salubrité. L'importance de la demande de logements et la saturation du marché représentent une affaire particulièrement juteuse pour un nouvel acteur économique : le rentier, qui loue très cher des logements de plus en plus petits et insalubres, entraîné par une recherche aveugle du profit maximum. Ainsi, « *les spéculateurs tiraient à peu près autant de profit des locations d'appartements bourgeois que de celles des misérables habitations ouvrières* » (*Ibid.*, p.545). Les caricatures de Daumier de l'époque dans lesquelles le propriétaire-rentier apparaît sous les traits d'un vautour (Mr Vautour) attestent de la prégnance de cette perception. Les descriptions de l'état des logements de l'époque sont effroyables. Des familles entières vivent dans une seule pièce d'habitation, souvent sans ouverture sur l'extérieur, la plupart du temps sans éclairage et sans accès à l'eau potable. Les grandes villes industrielles comme Liverpool, Londres, Roubaix, Paris, Manchester ou New

York rivalisent en occupation des caves en sous-sols d'immeubles. À Liverpool, un sixième de la population logent dans de telles conditions au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle. À cela, s'ajoutent des conditions sanitaires déplorables :

« Au manque d'hygiène et au manque de place venaient s'ajouter d'autres plaies : les rats, porteurs de choléra, les punaises qui infestaient les lits, les poux qui répandaient le typhus, les mouches qu'attiraient le garde-manger et le lait des nourrissons. Les pièces sombres, aux murs suintant d'humidité, constituaient un milieu idéal pour la prolifération des bactéries microbiennes que de trop nombreux habitants se transmettaient avec la plus grande facilité. » (Ibid., p.579)

Ces conditions, associées à celles non moins réjouissantes du travail, sont responsables d'une mortalité ouvrière particulièrement élevée. Elle n'a aucun impact sur la production puisqu'elle est largement compensée par le flot des nouveaux arrivants. Les autorités ne s'intéressent donc que tardivement au phénomène, malgré les appels répétés d'économistes, médecins ou hygiénistes, philanthropes ou malthusiens, plaidant le fait que la santé du travailleur est un élément essentiel de la productivité et de la paix sociale. La préoccupation devient particulièrement prégnante lorsqu'il devint clair que de telles conditions de logement faisait peser des risques de foyers infectieux et épidémiologiques sur la population, toutes classes sociales confondues.

### *Le « cycle haussmannien » ou la rationalisation du tissu urbain*

On a coutume d'établir un parallèle entre les deux épidémies de choléra qui ont affecté Paris en 1832 puis en 1848, faisant plus de 18 000 morts chacune, et le renouveau d'un urbanisme étatique de type autoritaire, symbolisé par le « cycle haussmannien » (Agulhon, 1983), initié à partir de 1853. Alors Préfet de Paris, le baron Haussmann reprend les rênes de l'aménagement urbain et impose une nouvelle vision de la ville. En parlant de « cycle », Maurice Agulhon explique que l'action entreprise par Haussmann sous mandat de Napoléon III à partir de 1853 lui survit en fait largement. Selon lui, les villes ont vécu plus d'un siècle dans le cadre haussmannien et « aucune entreprise urbanistique d'ampleur comparable n'a vu le jour entre l'époque du grand préfet et celle de l'explosion contemporaine des tours et des voies express » (Ibid., p.10). Cette période de transformations urbaines majeures marque le début d'un interventionnisme d'Etat en matière d'aménagement. Elle reflète également la construction d'un regard sur les nuisances urbaines.

Il est certain que Napoléon III, en ordonnant la transformation de Paris, a été influencé par la reconstruction des quartiers ouest londoniens suite au grand incendie de 1666 qui,

contrairement au plan urbain initial, laissait davantage de place à l'air et la lumière. À partir du XVIII<sup>ème</sup> siècle, les hygiénistes se saisissent de cet exemple pour assoir leurs théories opposant villes anciennes et villes nouvelles, ville fermée et ville ouverte. Ces théories sont fondées sur une référence simple à la mécanique, postulant que tout ce qui est mouvement, circulation, est sain, tout ce qui stagne est malsain : « *Circulation de l'air et des eaux, pénétration de la lumière s'opposent à l'entassement, la concentration de l'air vicié, l'exhalaison des miasmes et des odeurs méphitiques.* » (Ibid., p.99). Malgré les contestations qui affirment que la mortalité et la morbidité ont plus à voir avec la misère qu'avec le tissu urbain – le postulat écologique est particulièrement tenace à l'époque. Le rapport du Dr Villermé sur l'épisode de choléra de 1832 insiste sur ce lien. Il met en évidence l'effet de l'environnement sur l'état physique et moral des hommes en établissant des topographies médicales, préfigurant les théories spatialistes contemporaines dont nous aurons l'occasion de reparler.

Cependant, l'analyse historique détaillée du « modèle haussmannien » indique un enchevêtrement beaucoup plus complexe de causalités, qui toutes militent pour un même type d'intervention. L'action du baron Haussmann constitue donc une forme de « réponse » à un certain nombre de préoccupations qui la précèdent et la dépassent : elle est historiquement située et n'est pas un développement ex-nihilo. Selon Marcel Roncayolo (1992), cette réponse, dont Haussmann n'apparaît que comme le symbole, l'épisode central ou tout au moins l'épisode le plus visible, « *s'enracine dans les pressions multiples qui agitent la ville du début du siècle, pression démographique et pression économique qui bousculent le jeu des valeurs urbaines, du prix du sol ou des immeubles* » (Ibid., p.77-78). Elle n'est pas exempte de contradictions, de tensions et de paradoxes, et ne se développe pas de manière linéaire. Dans ce contexte, « *la maladie et la peur sociale, le choléra et l'émeute ne fournissent que la partie la plus voyante d'une ville qui craque de tous les côtés* » (Ibid., p.77-78). Ce que montre Roncayolo, c'est une recomposition des conceptions et des représentations de la ville sous l'action conjointe de différents facteurs qui « forment système » et dans lequel il devient impossible de subordonner l'un à l'autre, voire d'opposer d'un côté l'idéologie urbaine, de l'autre les « intérêts » ou les stratégies sociales : « *La ligne droite [concernant les voies de circulation] réconcilie ainsi le point de vue de l'embellissement, celui de l'hygiène et enfin l'intérêt du commerce.* » (Ibid., p.99). On retrouve ici un principe au fondement de la pensée libérale : la libre circulation des biens, des personnes et des valeurs. L'enjeu pour Haussmann

consiste d'abord à relier les gares parisiennes. Dans ce schéma, la rue est primordiale, l'habitat secondaire. On assiste alors à une modification des valeurs urbaines :

« La place accordée au système de circulation modifie l'ordre des valeurs dans la ville haussmannienne (...). L'alignement n'est plus une procédure corrective qui respecte le plan. Le nouveau réseau de voies devient le principe d'organisation que l'on surimpose à la ville ancienne ou qui règle l'aménagement des espaces conquis. La projection zénithale, propre à l'ingénieur, abstrait le réseau du paysage urbain et prend le pas sur la perspective de style classique ou l'harmonie des volumes » (Roncayolo, 1992, *op. cit.*, p.105).

La mobilité répond donc à cette vision dominante de la ville, mais elle peut également être interprétée comme un geste d'urbanisme militaire et hygiéniste, révélant par-là l'adéquation des réponses proposées à différents régimes de justification. Il s'agit tout autant de donner de l'air et de la lumière à la ville que de faciliter les charges de cavalerie pour réprimer les émeutes, dans le souvenir prégnant de celles de 1830, 1848 et 1851. L'une des conséquences du remodelage de la ville est aussi un déplacement d'une partie de la population ouvrière, les fameuses « classes dangereuses », vers la banlieue.

« Ainsi, la préparation de l'haussmannisation est dense : elle accumule les vieux griefs contre la ville « gothique » et les ambitions nouvelles d'un capitalisme, pour qui la mobilité, l'échange, l'expression monétaire des choses l'emportent. Sécurité, ségrégation, éventuellement répression n'interviennent qu'en second, comme pièces d'une idéologie, condition d'un ordre mais non objectif premier » (Roncayolo, 1992, *op. cit.*, p.104).

Le modèle puise ainsi sa force dans la complémentarité de ces objectifs qui se répondent et lui donnent une légitimité sur des terrains sur lesquels il n'aurait, autrement, aucune prise. Par exemple, comme l'explique Roncayolo, « *la lutte contre les barricades est un avantage complémentaire que le dessin du réseau et le remodelage offrent, un excellent argument pour obtenir du Corps législatif des moyens de financement.* » (*Ibid.*, p.106). De la même manière, l'« argument hygiéniste » est mobilisé par la « ville industrielle » d'un point de vue strictement utilitariste. L'autorité publique n'est en effet pas armée juridiquement pour mener les profonds remaniements fonciers qu'elle vise : c'est donc « *l'hygiénisme qui fournit le bon motif. En même temps qu'il couronne dans les textes juridiques le « postulat écologique » et l'avis des médecins du choléra, le texte de 1850, inspiré par le catholicisme social, étend le droit d'expropriation à l'ensemble des propriétés* » (*Ibid.*, p.109). À tout niveau, il est ainsi possible de déceler une certaine dualité dans les logiques mises en œuvre :

« On critique et on redoute l'entassement, la dégradation physique et morale, la danger sanitaire ou social représenté par les anciens quartiers ; mais aussi par la perte de prestige et d'attraction qu'ils subissent. Le thème de l'obsolescence des centres – et du risque de les voir

se transformer en ghettos – s’élabore, pour la première fois, dans les années 1820-1840. » (Ibid., p.101).

Constitué dans le Paris du second Empire, le modèle haussmannien se diffuse ensuite sur tout le territoire selon le jeu des hiérarchies urbaines et des relations d’influence.

Un aspect important du modèle haussmannien réside dans son caractère dual et ambivalent à l’égard du développement économique des villes : une tension structurante que l’on retrouve de manière omniprésente dans la pensée aménagiste, resurgissant épisodiquement selon des modalités renouvelées. On trouve chez Haussmann une volonté de laisser se déployer toutes les possibilités de la production, et celle de réguler ses conséquences sociales et environnementales. Mumford déclarait à ce propos :

« On reconnaîtra que construire des villes adaptées au rythme de l’industrialisation du monde occidental représentait un problème à peu près insoluble. Les conditions mêmes qui favorisaient cette évolution s’opposaient au progrès social. Comment la cité unie et cohérente pouvait-elle être bâtie par quelques milliers d’individualités agissant librement dans le sens de leur intérêt personnel ? » (Mumford, 1989, op. cit. p.587)

D’après ce que nous venons de voir, ce modèle haussmannien représente à différents égards une forme de réaction, un retour de la maîtrise publique de l’aménagement face au caractère à la fois spontané et délétère du développement industriel. Au sens de Mumford, une contre-attaque :

« Le premier mérite de la ville industrielle n’est-il pas d’avoir, par l’ampleur même de ses défauts, suscité une réaction qui permit d’enregistrer en premier lieu une amélioration des services d’hygiène publique. » (Ibid., p.593)

Il souligne en cela le rôle de l’industrie dans la production de réseaux de canalisation qui permirent, en ces temps, d’assurer la captation et l’évacuation des déchets urbains vers les cours d’eau. Mais l’amorce d’une réaction face à l’ampleur des conséquences néfastes de l’industrialisation s’appuie également sur le développement des connaissances médicales et le retour d’une « éthique de la propreté » qui vinrent modifier le rapport à l’hygiène des citoyens, principalement des catégories les plus aisées. Une réflexion sur la place de l’air, de l’eau, du soleil et de la verdure intègre peu à peu les projets de construction.

### *Le modèle howardien des Cités-Jardins : le souci de l’expérience humaine*

Les réactions face à l’industrialisation des villes inspirent une référence à l’analyse développée par Louis Dumont dans ses *Essais sur l’individualisme* (1991). Quoique dans un



tout autre registre, il avance l'hypothèse selon laquelle tout système est porteur d'éléments antagonistes et minoritaires qui peuvent engendrer, dans certaines circonstances, un processus inverse, un mouvement de balancier. Le modèle haussmannien n'est pas un exemple isolé. Presque un demi-siècle plus tard, dans l'Angleterre industrielle de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, dont les conditions d'existence sont comparables à celles de la France, une réaction d'un autre type émerge, là-aussi autour d'une figure centrale : celle de l'urbaniste Ebenezer Howard. Celui-ci développe le concept de cité-jardin – *Garden City* en anglais (Guelton, 2011). Comme le modèle haussmannien, la cité-jardin condense et exprime des réflexions engagées au Royaume-Uni et ailleurs en Europe dès le début du XIX<sup>ème</sup> siècle, notamment chez les adventistes anglais et les fouriéristes français<sup>22</sup>. Ces réflexions sont ensuite relayées en Angleterre à la fin du siècle par le mouvement *Arts and Crafts*, aux alentours de 1850.

Au sein de ces réflexions, il y a l'idée de réhabiliter le travail manuel et des savoirs traditionnels, avec également une préoccupation prononcée pour le cadre de vie à travers lequel on souhaite retrouver le contact bienfaisant de la nature et de la campagne. On retrouve outre-Manche le constat de la barbarie de la société industrielle en opposition à un âge préindustriel souvent idéalisé. Ebenezer Howard, qui prend appui sur ces différents courants, publie en 1898 un manifeste de la cité-jardin intitulé *To-morrow. A peaceful path to real reform*, réédité en 1902 dans une version grand public *Garden Cities of to-morrow* (Howard, [1902] 1965). La Garden City de Howard est une tentative de penser ensemble la ville et la nature, deux entités conçues comme antithétiques. Elle apparaît comme une tentative de synthèse harmonieuse entre les deux. La Garden City doit également avoir pour fonction de refonder un ordre urbain maîtrisé, basé sur les forces d'attraction conjuguées de la ville *et* de la campagne. Howard entend aussi apporter une réponse aux inégalités sociales générées par le capitalisme. Le conflit entre capital et travail est en effet largement asymétrique de même qu'aggravé par l'exode rural. Face à la taudification constatée de l'habitat dans les villes, il prône une approche fondée sur une combinaison des idées des réformateurs sociaux, à la fois politiques, esthétiques et hygiénistes.

Le modèle d'aménagement d'Howard, qu'il ne conçoit pas comme une utopie mais comme un contre-projet urbain doté d'une dimension socio-économique réaliste et réalisable, consiste à

---

<sup>22</sup> Charles Fourier (1772-1837), critique acerbe de l' « anarchie industrielle », est l'inspirateur d'un modèle communautaire d'habitat et de travail à échelle humaine, le phalanstère, qui a inspiré plusieurs réalisations plus ou moins fructueuses, conduites sous l'égide de patrons philanthropes. La plus connue est sans doute le familistère construit par l'industriel Jean-Baptiste Godin (industrie des poêles en fonte Godin), à Guise dans l'Aisne.

aménager des unités urbaines auto-suffisantes de taille réduite (32 000 habitants chacune). Le but principal est d'être en mesure de répondre aux besoins individuels et collectifs, grâce à une redistribution des ressources et une maîtrise de la spéculation foncière par la propriété collective du sol, conformément aux idées véhiculées par différents économistes de l'époque (T. Spence, H. Spencer, H. Georges, P. Kropotkin en particulier).

Sur un plan concentrique, il prône une ville compacte et dense (80 habitants/ha) avec des aires dédiées à chaque activité. La conception de l'autosuffisance, quant à elle, est fondée sur une production agricole diversifiée et sur un principe de recyclage de la partie urbaine par la partie agricole. L'aménagement a également pour objet de valoriser l'expérience sensorielle et esthétique de l'existence. Les lignes sinueuses sont ainsi valorisées au détriment de la ligne droite, trop rationnelle. Elles réactivent le côté pittoresque de la campagne, cher à la tradition paysagère anglaise. Selon une même logique, une diversité architecturale doit permettre de lutter contre la monotonie du tissu urbain. Celui-ci doit par ailleurs être ponctué de zones boisées aménagées pour la promenade et la détente. Enfin, le modèle d'aménagement prévoit des équipements collectifs à vocation éducative, sanitaire et civique. Les activités gênantes, polluantes, bruyantes, sont éloignées des habitations, de même que les infrastructures « lourdes » comme les voies ferrées, installées sur le pourtour et destinées à relier entre elles différentes cités-jardins.

Un an après la publication de son ouvrage, une *Garden City Association* voit le jour et amorce un cycle de réflexions collectives sur les possibilités de mises en œuvre. Deux conférences fondatrices ont lieu dans des villes ouvrières tenues pour modèles, Bournville et Port Sunlight, créées par des industriels soucieux des conditions de vie de leurs ouvriers. Selon Mayalène Guelton (2011, *op. cit.*), ces conférences représentent une étape décisive dans la réflexion sur l'aménagement et les conditions de vie des catégories les plus défavorisées. Les thèses d'Howard sont par ailleurs stimulées par la Guerre des Boers qui « *attira l'attention sur les conditions de vie dans les grandes villes d'où sortaient des dizaines de milliers de recrues refusées par l'Armée pour défaillance physique* » (Sutcliffe, 1987, p.71). Une première Garden City, celle de Letchworth, est construite en 1903 comme une démonstration des principes développés par Howard.

### 1.3. La déclinaison française du modèle des cités-jardins dans un contexte de naissance du logement social

L'émulation générée autour des cités-jardins est à la base d'une diffusion plus large, notamment en France, où le modèle acquiert une influence certaine dans les milieux réformateurs à la recherche de solutions pour développer et améliorer le logement ouvrier (Guelton, 2011). Il existe en effet une simultanéité des réflexions de part et d'autre de la Manche et une dénonciation similaire des conditions de vie des classes populaires dans la grande ville. Les problèmes sont proches et le thème de l'homme arraché à la nature est également très en vogue. Dans ce contexte, cette nature représente l'élément salvateur par excellence. L'idée de cité-jardin comporte par ailleurs des résonances fortes avec l'hygiénisme, dont elle défend les principes. Postulant que l'air vicié est vecteur de miasmes et de contagion, l'aménagement est pensé de manière à optimiser sa circulation et son renouvellement. L'ensoleillement, maximisé, permet lui aussi de lutter contre les germes, selon la théorie d'Augustin Rey. L'élément végétal apparaît en opposition avec la dimension minérale de la ville, et représente un avantage aussi bien physique que moral : il apaise le citadin, et les vertus du jardinage sont présentées comme une alternative au cabaret, lieu de perversion, de débauche et d'alcoolisme. Il permet, en outre, de procurer un revenu complémentaire par la consommation directe des produits qui en sont issus.

#### *Le rôle du Musée Social<sup>23</sup>*

Fin 1902, Georges Benoît Lévy, juriste et journaliste de métier, découvre les idées de Ebenezer Howard dans un cours d'économie sociale de Charles Gide, l'un des théoriciens du mouvement coopératif français. Il en réalise un compte-rendu enthousiaste dans le Bulletin de la Société des HBM. Propagandiste efficace (Guelton, 2008), il parvient à obtenir une bourse d'étude du Musée Social afin d'étudier l'organisation des cités ouvrières anglaises. Il fonde l'association des Cités-jardins de France, qui représente autant une société d'étude que de propagande, au travers de laquelle il réalise de nouvelles publications. Le contexte du début du siècle, en France, est très favorable à la réception de ces idées. Les réformateurs de l'époque étant en effet avides de solutions aux dérèglements socio-économiques.

---

<sup>23</sup> Le Musée Social est une fondation privée reconnue d'utilité publique. Elle a été fondée en 1894 à Paris et regroupe différents acteurs de la société civile qui se donne pour objectif d'éclairer le débat public sur un grand nombre de sujets.

Le Musée Social, à ce titre, est emblématique (Topalov, 1999). Il représente en quelque sorte un « establishment » réformiste très actif qui regroupe des industriels, des banquiers, des hauts-fonctionnaires et des aristocrates. L'institution peut être vue comme un « laboratoire des initiatives sociales », qui se donne le rôle de « *conscience critique du patronat, afin de le pousser sur la voie des réalisations sociales qui constituent, selon lui, les seuls moyens de porter remède aux conséquences cruelles du libéralisme économique sur l'ouvrier* » (Barraqué et Burlen, 1987, p.60). Lieu de diffusion et de débat théorique, le Musée Social affirme une volonté de connaissance et d'intervention éducative. En 1908, il crée la Section d'Hygiène Rurale et Sociale qui se donne l'objectif d'examiner les conditions du développement urbain. Progressivement, une volonté de planification fait son apparition.

L'intervention des autorités publiques dans le domaine du logement ouvrier est de plus en plus perçue comme nécessaire et différentes lois sont promulguées pour encadrer et développer des programmes d'habitations. Abandonné à l'initiative privée, le développement urbain est essentiellement périphérique sous la forme de quartiers de lotissement et de pavillons modestes, tous dissemblables, construits sans aucune viabilisation (voirie, adduction d'eau, égouts, etc.) ni plan d'ensemble, à la faveur de la spéculation sur les terrains : ce sont les « lotissements défectueux » qui deviendront par la suite un véritable problème politique (Merlin, 2010, p.16). Cet étalement est libéré par deux innovations technologiques majeures : la traction électrique et le moteur à combustion interne qui permettent de développer les transports urbains et diminuer les temps de parcours.

À l'état général des logements s'ajoute l'immense déficit creusé par les destructions liées à la première guerre mondiale dans un parc déjà largement insuffisant auparavant. Pour de nombreux réformateurs, la construction de logements sociaux apparaît aussi comme un moyen facile de fournir des éléments de réforme sociale qui ne nuisent pas aux intérêts capitalistes (Barraqué et Burlen, 1987, *op. cit.*, p.76). Malgré les similarités évoquées, il existe à cette époque une différence importante entre la France et le Royaume-Uni. Alors que le Royaume-Uni est proche de son niveau maximum d'urbanisation dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, avec une population urbaine à presque 80%, la France est encore principalement rurale. Londres, avec ses six millions d'habitants, est alors la plus grande capitale du monde. La croissance périphérique, le fameux *urban sprawl*, est cependant fort dans les deux pays, bien qu'elle réponde à des modèles différents. Au Royaume-Uni, la banlieue est essentiellement composée de maisons individuelles car les catégories aisées fuient les nuisances des centres

industrialisés. En France, l'industrialisation s'implante avant tout en périphérie tandis que les populations aisées restent dans les centres.

### *Henri Sellier et les cités-jardins de l'OPHBM de la Seine*

La déclinaison française du modèle des cités-jardins s'inscrit dans ce canevas. Dans le secteur du logement social en formation, l'Office Public des Habitations Bon Marché de la Seine (OPHBM), joue un rôle primordial. Son président, Henri Sellier, est par ailleurs un membre actif de la Section d'Hygiène Urbaine et Rurale du Musée Social. Il importe et adapte le modèle au contexte national dans une quinzaine de réalisations de la couronne parisienne à partir de 1920. Alors que le déficit global de logements est colossal, Sellier s'oriente vers le choix du collectif et l'augmentation de la densité d'habitation. La restriction des crédits empêche toutefois, jusqu'à la fin de la Seconde Guerre Mondiale, la réalisation d'opérations de type grands ensembles de plusieurs milliers de logements. De plus, les exemples de Letchworth puis de Welwin (autre Garden City anglaise fondée en 1920) ont montré des résultats décevants du point de vue de leur croissance et de leur attractivité. En fait, la demande de logements a du mal à se reporter sur des villes nouvelles, créées de toutes pièces. Elle porte avant tout sur les périphéries des villes existantes. Ces réalisations échouent donc dans leur rôle fixé de redistribution des populations et des activités en de nouveaux pôles de taille limitée.

Progressivement, on passe donc de l'idée de Cité-jardin à celle de « banlieue-jardin » (Magri et Topalov, 1987) dans l'esprit d'Henri Sellier comme celui d'autres réformateurs et urbanistes français. L'idée de construire des « cités-satellites » auto-suffisantes est abandonnée car jugée trop ambitieuse. Le modèle apparaît incompatible avec celui d'une ville polarisée en pleine croissance. D'un autre côté, la cité-jardin est vue comme la forme la plus saine d'agglomération urbaine. Elle apparaît donc comme une modalité de réorganisation des banlieues et fait figure d'habitat périphérique modèle, une forme idéale de cité ouvrière recommandée au patronat et aux constructeurs. Progressivement, le modèle de la cité-jardin est peu à peu infusé des idées progressistes de Tony Garnier qui jettent les bases du fonctionnalisme et de la standardisation, et s'opposent à de nombreux égards à l'image jugée passéiste et nostalgique de la ville, d'inspiration culturaliste, que véhicule Howard (Choay, 1965). Un certain nombre de principes sont donc conservés, mais on assiste à une profonde réinterprétation du modèle.

À partir de 1919, l'OPHBM de la Seine, sous la conduite d'Henri Sellier, met sur pied un programme de construction ambitieux sur plusieurs sites qui inspireront par la suite la construction des grands ensembles : au Pré St Gervais, la Butte Rouge, Plessis-Robinson, Chatenay Malabrie, etc. Les exemples anglais influencent encore fortement les urbanistes français. L'idée du pittoresque demeure dans les premiers temps et compose avec des emprunts au baroque. À la différence des réalisations classiques de l'époque – plans en damiers américain, percées haussmanniennes, alignements des coronas –, les plans respectent la topographie du terrain et s'opposent aux principes de symétrie et de ligne droite. Des voies sinueuses sont aménagées et, à l'habituelle hiérarchisation de la voirie, s'ajoute un niveau supplémentaire de venelles et cheminements piétonniers qui évoquent les chemins ruraux. Dans ce schéma, l'élément naturel est structurant dans le plan d'aménagement.

Pour expliquer l'évolution du modèle des cités-jardins, Magri et Topalov (1987) insistent sur la volonté de planification et de maîtrise qui, dans la plupart des pays industrialisés, anime les professionnels de l'urbain de l'époque. Il n'est donc pas uniquement question de réflexions liées au logement social. Les deux premières décennies du 20<sup>ème</sup> siècle sont en effet celles de l'émergence de l'Etat-providence. D'intenses débats portent sur la définition du périmètre d'intervention de l'Etat et sur sa légitimité à intervenir sur la ville, opposant d'un côté les interventionnistes, de l'autre les partisans du modèle américain à dominante libéraliste. Mais, en tout état de cause, un large consensus s'instaure autour du diagnostic, du projet et de la méthode :

« Tous s'accordent sur la nécessité de transformer rationnellement le cadre de vie urbain, de fournir des services jusque-là négligés, de créer ainsi, à partir d'une vie quotidienne réformée des masses populaires, un ordre social nouveau. Bref, c'est l'émergence d'une idéologie pratique de la solidarité sociale fondée sur la science, qui implique l'institution de droits et d'obligations aussi bien pour les dominés que pour les dominants. » (Magri et Topalov, 1987, p.419).

Après la fin de la Première Guerre mondiale, le projet de réforme de l'habitat évolue vers une réflexion sur la grande ville qui doit empêcher la reproduction des quartiers encombrés des centres-villes. On souhaite autant séparer les usines des lotissements résidentiels que les éloigner vers la banlieue, accompagnées si possible de leurs masses laborieuses. Ces perspectives préfigurent une pensée de la ville *fonctionnelle* que l'on retrouve par la suite de manière centrale dans le Mouvement Moderne. La ville est regardée comme un *système* qui, à l'instar du corps humain, est composé de différentes parties solidaires les unes des autres. Les idées anti-urbaines de la période précédente tendent à s'amenuiser devant la confiance

qu'inspire la rationalisation scientifique de l'organisation économique et sociale de la ville. Si l'urbanisation incontrôlée a produit de l'encombrement, de l'insalubrité, du surpeuplement et de la laideur, la planification peut et doit la corriger.

Le progrès social représente également un élément central de la compétitivité urbaine : « *la force économique d'un pays dépend moins des ressources matérielles que du bien-être physique et moral des travailleurs* » (Magri et Topalov, 1987, p.427). Il apparaît en outre porteur de valeurs éducatives à l'adresse des catégories populaires, comme le défend Sellier : « *la ville et les conditions de logement ont une influence décisive sur la moralité et l'éducation du peuple* » (Ibid., p.430).

La planification urbaine est donc vue comme un effort productif nouveau : le rôle économique de la ville passe par la recherche de l'agencement optimal de ses composantes. Il s'agit de coordonner et d'harmoniser les différentes activités qui se développent de façon cloisonnée afin de faciliter l'articulation entre les secteurs. Aux Etats-Unis, où prospère le même modèle, la *City Efficient* extrapole à l'échelle urbaine les principes de la taylorisation. Tous les éléments du cadre urbain participent à l'efficacité productive et à l'élimination des fléaux sociaux. Comme en France, on assiste à une transformation notoire avec la création d'espaces mono-fonctionnels, selon un principe de *zoning* : affaires, commerces, habitations, industries sont spatialement séparés mais reliés par des voies de communication. Une nouvelle fois, et de la même façon que dans le modèle haussmannien, différents enjeux convergent pour donner naissance à une forme urbaine inédite. Des raisons d'ordre aussi bien fonctionnelle, esthétique que hygiéniste sont ainsi invoquées pour légitimer l'exclusion de toute activité productive de l'espace résidentiel ; une séparation des fonctions rendue possible, rappelons-le, grâce au développement des moyens de transport. La réalisation de la Cité de la Muette à Drancy à partir de 1932 témoigne de l'influence de ces idées et de l'évolution du modèle de la cité-jardin vers les grands ensembles. L'habitat est concentré sous forme de tours et de barres, au sein de vastes espaces verts. On passe à une cité-jardin verticale.

Dans l'affirmation de cette volonté planificatrice, une conception nouvelle de l'action publique apparaît. Elle se traduit par le développement d'une approche scientifique qui vise, par la mise en perspective historique, à prévoir les évolutions et à les orienter. Les sciences sociales acquièrent à ce titre une place privilégiée. Elles doivent permettre de développer un type d'expertise encore inconnu, dans le cadre d'une continuité entre l'observatoire sociologique et la ville comme laboratoire d'expérimentation sociale. À partir de 1919,

chaque ville française est censée se doter d'un « plan urbain » et inscrire cette nouvelle méthode dans la pratique administrative et politique, vue comme une politique publique expérimentale. Mais dans le contexte de l'entre-deux-guerres, les autorités locales ne sont pas préparées au plan technique. Le projet réformateur s'oriente alors vers une centralisation de la formulation des normes et de l'encadrement de l'action des municipalités qui, pourtant, restent maîtres d'œuvre de la planification urbaine malgré une absence sévère de moyens.

#### **1.4. La solution des grands ensembles : construire vite et beaucoup**

##### *1945 : L'urgence de l'après-guerre face à la pénurie de logements*

La politique de blocage des loyers, instaurée en 1916 pour protéger les familles des soldats mobilisés, avait eu pour conséquence de décourager les investissements dans la construction et l'entretien du parc immobilier. Malgré une accélération du rythme de la construction entre 1928 et 1932 grâce aux financements de la loi Loucheur (1928), les efforts demeurent faibles au regard du besoin massif de logements. À partir de 1933, ces mêmes financements ne sont pas reconduits, notamment en raison de la crise économique, et la production chute à nouveau. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la situation est plus catastrophique encore. Le déficit est estimé à deux millions de logements auxquels s'ajoutent deux millions de logements détruits ou endommagés par les bombardements (Madoré, 2004). La reprise de la natalité et l'évolution du cadre culturel, où la cohabitation sous un même toit de plusieurs générations est de moins en moins souhaitée, génèrent de nouvelles demandes (Oblet, 2005). De plus, l'exode rural se poursuit tandis qu'une politique d'immigration et d'accueil de travailleurs étrangers se met en place. À partir de 1945, le processus de décolonisation qui touche la France contribue aussi à gonfler les populations urbaines avec le retour de nombreux expatriés.

La pénurie de logements se traduit par l'apparition de bidonvilles à la périphérie des grandes villes. Pour la seule agglomération parisienne, on dénombre 119 bidonvilles regroupant près de 50 000 personnes. Les plus grands, ceux de Champigny-sur-Marne et de Nanterre, dénombrent à eux seuls 25 000 personnes (Gastaut, 2004). L'état des logements existants est lui-même préoccupant en raison de leur vétusté, de leur manque de confort et du surpeuplement dont ils sont l'objet (Roncayolo, 1985, p.95). Selon les estimations du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, datant du début des années 1960, il faudrait encore construire 240 000 logements par an pendant 30 à 35 ans pour venir à bout de la crise



du logement ; estimations réévaluées par la suite à 320 000, puis 480 000 (Mengin, 1999, p.108).

### *Le choix du Modernisme architectural : une adéquation entre forme urbaine et projet politique*

Face à un tel contexte, le modèle des Cités-jardins ne perdure pas. Il est rapidement concurrencé par les idées d'un urbanisme progressiste du Mouvement Moderne. Ces idées se révèlent plus en adéquation avec les préoccupations économiques et sociales de l'époque : l'« alibi esthétique » cache mal la logique technicienne et gestionnaire qui sous-tend la « solution des grands ensembles », imposée par l'Etat face au penchant des Français pour la maison individuelle (Madoré, 2004, *op. cit.*, p.115).

Influencé par les concepts de Tony Garnier sur la « Cité industrielle », le Mouvement Moderne se constitue véritablement à l'occasion des CIAM, les Congrès Internationaux d'Architecture Moderne, dont le premier a lieu en 1928 en Suisse. Ses principaux inspirateurs sont des personnalités comme Walter Gropius, Mies Van Der Rohe – inspirateurs du Bauhaus allemand – et Le Corbusier. Son manifeste principal, la Charte d'Athènes, est issu du IVème Congrès qui se déroule en Méditerranée en 1933, avec pour thème « la ville fonctionnelle ». Le texte de ces rencontres est ensuite remanié et publié en 1942 par Le Corbusier qui y développe plus largement ses théories personnelles. Hormis les principes hygiénistes et la critique de la ville industrielle qu'il reprend à son compte, il impose à tous points de vue une rupture avec le modèle précédent.

D'une façon générale, le Mouvement moderne prône l'élaboration d'un style international qui se caractérise par une standardisation des formes urbaines et leur minimalisme, reprenant la doctrine selon laquelle « *less is more* ». Il donne lieu à une forme urbaine inédite jusque-là : le grand ensemble d'habitation, un urbanisme de tours et de barres disposées librement dans l'espace, indépendamment du réseau de circulation. L'architecture moderne est ainsi une architecture qui s'affranchit des contraintes du terrain, du climat comme de l'histoire locale. Paul Chemetov parle à ce titre de la dimension « anhistorique » des grands ensembles qui font table rase du passé, et de la « fissuration cadastrale » qu'ils provoquent, affirmant une rupture par rapport aux parcelles voisines comme au reste de la ville (Dufaux et Fourcaut, 2004, p.11). Ils s'imposent en tout lieu et en tout temps dans leur plus pur pragmatisme afin de répondre à des besoins perçus comme universels et invariants. L'« idéologie » de la modernité qui la sous-tend est celle d'un urbanisme capable de gommer les distinctions

sociales et d'unifier les modes de vie et les attitudes. L'habitat collectif apparaît donc comme un projet social, garantissant à chacun le maximum de confort dans un cadre urbain, apte par ailleurs à favoriser les relations sociales et les occasions de sociabilité. Il s'oppose pour le moins au développement anarchique de l'habitat individuel en banlieue et apparaît donc, déjà à l'époque, comme une volonté de maîtriser l'étalement urbain. Pour le géographe Hervé Vieillard-Baron (in : Dufaux et Fourcaut, *op. cit.*, 2004), les grands ensembles reflètent l'aboutissement d'une longue maturation théorique qui prend ses sources dans le socialisme utopique et le christianisme social. Il est également fondé sur les acquis français et anglais concernant le logement ouvrier, au travers des différentes expériences réalisées par des industriels. Ils résultent enfin d'un dialogue intense avec les architectes américains, dans lequel s'exprime un désir d' « *en finir avec le pittoresque de l'habitat traditionnel, les cultures régionales et les projets à petite échelle (...) La nouvelle pensée de la ville résulte d'une vision de démiurge et d'une idéologie centrée sur la grandeur et la régénérescence par l'habitat* » (*Ibid.*, p.54).

Le but premier du Mouvement moderne réside dans la *fonction* urbaine, c'est elle qui détermine la *forme*. Elle lui est hiérarchiquement supérieure. La ville moderne est donc une ville de l'efficacité, dénuée de toute fioriture inutile. Elle doit permettre l'optimisation de son fonctionnement. Dans cette perspective, la Charte d'Athènes défend une séparation des fonctions urbaines, définies selon quatre entités distinctes : habiter, travailler, se récréer, circuler. Ce principe fondamental de « *zoning* » permet d'éloigner les activités gênantes des lieux d'habitation pour les prévenir des nuisances. La construction en hauteur dégage quant à elle de l'espace au sol, afin de laisser pénétrer l'air, le soleil, la nature. Enfin, elle renouvelle le répertoire des formes urbaines grâce à l'industrialisation et la standardisation des méthodes de construction, autour de deux innovations technologiques majeures que sont le béton armé et la préfabrication (Delemontey, 2007). Grâce à leur potentiel, Le Corbusier développe son propre vocabulaire architectural, selon cinq principes fondamentaux : les pilotis ; le toit-terrasse ; le plan libre ; la fenêtre en bandeau et enfin la façade libre. Le recours à la technique du poteau-poutre, déjà utilisée par l'architecte Auguste Perret, permet de réaliser une ossature en béton armé qui assure la fonction structurelle du bâtiment tandis que les ouvertures comme le cloisonnement des logements peuvent être modulés à l'envie. Le mur porteur, et les contraintes qu'il impose en termes d'aménagement, disparaît.

### *L'Etat aux commandes : l'amorce de la centralisation et de la planification d'une politique du logement*

Malgré l'importance de la crise, logement n'apparaît pas une priorité dans les premiers temps de l'après-guerre. Aucun consensus n'est établi concernant la mise en œuvre d'une politique du logement. La priorité est donnée à la relance de l'appareil productif et à la reconstruction des infrastructures et de l'industrie lourde (Plan Monnet). Le budget national est grevé par les guerres coloniales (Indochine, Algérie), de même que par l'indemnisation des sinistrés de guerre. Ce n'est qu'à partir de 1950 qu'Eugène Claudius-Petit, ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, entreprend avec le Plan National d'Aménagement du Territoire une politique de planification qui amorce de vastes opérations urbanistiques, destinées à tester de nouvelles méthodes de construction. Toujours à son initiative, les HBM deviennent les HLM (Habitations à Loyer Modéré), avec l'idée que la crise du logement touche toutes les catégories sociales, et pas uniquement les classes populaires. Son successeur, Pierre Courant, jette les bases du système productif à l'origine du logement de masse et des grands ensembles. Le *Plan Courant* fixe un objectif de production de 240 000 logements par an. Les collectivités acquièrent par ailleurs un droit d'expropriation afin de libérer des terrains nécessaires à la construction. Le Plan définit ensuite les modalités de financement des constructions, sous la forme de prêts avantageux délivrés par le Trésor via la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et de sa filiale, la Société Centrale Immobilière (SCIC). Les ménages modestes bénéficient également de prêts et d'un système de primes pour accéder à la propriété. Enfin, il généralise la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC), le fameux 1% logement, qui impose aux entreprises de plus de dix salariés de réserver 1% de la masse salariale afin d'aider les salariés à se loger.

L'Etat, à travers son corps de hauts-fonctionnaires des Ponts et Chaussées, assume donc de manière exclusive l'intégralité des opérations de construction. Un modèle original d'économie planifiée et administrée est mis en place, grâce au déploiement sans précédent de moyens financiers, techniques et législatifs spécifiques. En 1954, suite à un hiver particulièrement rude, l'Appel de l'Abbé Pierre a un profond retentissement sur l'opinion et les pouvoirs publics en renforçant le sentiment d'urgence face à la situation. Les autorités créent des logements économiques de première nécessité ainsi que des cités d'urgence, prévus pour être temporaires. En 1957, la Loi-cadre Construction définit des ZUP, Zones à Urbaniser par Priorité, qui sont destinées à augmenter et concentrer les opérations d'urbanisme, de façon à réaliser des économies d'échelle, aussi bien du point de vue des réseaux et des infrastructures

que des équipements publics. Dans ce contexte, la solution des grands ensembles apparaît avant tout comme une « architecture de la pénurie » (Dufaux et Fourcaut, *op. cit.*, 2004, p.18). La construction annuelle de logements connaît une croissance fulgurante, passant de 20 000 unités en 1953 à 300 000 environ à partir de 1956. En 1964, elle dépasse les 400 000 pour atteindre un maximum de 555 000 logements en 1972. Outre le cadre administratif et financier, l'ampleur de cette accélération est rendue possible grâce aux nouvelles méthodes de construction expérimentées, en particulier le recours à la préfabrication de panneaux béton et l'utilisation de la technique du « chemin de grue<sup>24</sup> ». Elles permettent une rationalisation très poussée des méthodes de travail, augmentent le rythme de la construction et en baissent considérablement le coût. Ces opérations permettent également d'améliorer considérablement le niveau d'équipement et de pallier au déficit de confort des logements. Comme le relève Christine Mengin (1999), le recensement de 1954 faisait apparaître que 90% des logements n'avaient alors ni douche ni baignoire, 73% pas de WC et 42% pas l'eau courante. Face à l'habitat existant, les grands ensembles représentent ainsi pour beaucoup l'accession au confort moderne.

Cette complicité « *active des municipalités* », qui dépasse les clivages politiques, révèle l'existence d'une sorte d'alliance objective entre l'échelon national et local dans la mise en œuvre d'une forme urbaine rationnelle, symbole de progrès social, de dynamisme et en même temps réponse privilégiée à la gravité de la crise du logement. (Madoré, 2004, *op. cit.*)

### 1.5. Les *New Towns* britanniques : des cités-jardins aux villes nouvelles

À l'instar de la France, la Grande-Bretagne est confrontée à une industrialisation des villes et à une augmentation de la population urbaine<sup>25</sup>, donnant lieu à un accroissement des maladies et du taux de mortalité générale (Alexander, 2009). Les constats sont similaires. Le niveau d'infrastructures ne parvient pas à suivre le rythme du développement urbain et le manque d'écoles, d'hôpitaux, de commerces et de transports se fait croissant. Le développement anarchique des villes apparaît aussi bien dommageable pour la santé que pour la vitalité économique.

---

<sup>24</sup> La technique dite du « chemin de grue » consistait à utiliser une voie ferrée sur laquelle était installée une grue qui pouvait ainsi rationaliser la répétition de tâches identiques par la construction de longues barres d'immeubles de part et d'autre de son chemin.

<sup>25</sup> Entre 1801 et 1901, la population urbaine passe de 3 à 30 millions d'individus. De son côté, la proportion de citoyens évolue de 30% à 80% au cours de la même période. Ces transformations brutales reflètent l'industrialisation des centres urbains des West Midlands et du Nord (Jefferies, 2005).

Au lendemain de la guerre, un déficit de plus d'un million de logements causé en partie par les bombardements pousse le gouvernement britannique à lancer la plus vaste politique publique de logement de son histoire : le Programme pour les Villes Nouvelles. Il représente une solution ambitieuse qui, plutôt que de reconstruire à l'identique comme le font la plupart des villes européennes, se donne la tâche de refonder un design urbain en mesure de répondre de concert à différents types de problèmes.

Le Programme des Villes Nouvelles apparaît comme une tentative de délocalisation planifiée (*planned decentralization*) d'une partie de la population des villes, redirigée vers de nouveaux centres urbains moins densément construits. L'objectif est de combiner les meilleurs éléments de la ville aux meilleurs de la campagne, afin de créer des conditions de vie, de transport et de travail améliorées, témoignant de l'optimisme moderniste envers la technique :

« This was the idea that living in an inherently unhealthy and stressful environment in the inner city produced social problems. Therefore, living in new places purposely designed to avoid these problems would give people the opportunities for self-improvement and emancipation<sup>26</sup> » (Alexander, 2009, p.54)

L'urbaniste Patrick Abercrombie est chargé d'élaborer une nouvelle vision pour les villes anglaises ratifiée dans le *New Towns Act* de 1946. Les influences de deux courants distincts, le mouvement des *Garden Cities* et le Mouvement Moderne, se conjuguent pour donner lieu à une solution hybride inédite. Il faut se rappeler que les idées de Howard, chef de file du mouvement des cités-jardins en Angleterre, ont été d'une grande influence sur celles des modernistes, et de Le Corbusier en premier lieu. La nouvelle approche de l'urbanisme que défend Abercrombie est, tout comme les idées modernistes de l'époque, fondée sur la fluidité des circulations. Il introduit également le principe du *zoning*, permettant de séparer les différents modes de déplacement et les activités.

Le Programme des Villes nouvelles comporte trois périodes successives, qui s'échelonnent entre 1946 et 1972, date à laquelle il est stoppé suite à une révision à la baisse des prévisions démographiques du pays, aux incertitudes économiques et budgétaires dans le contexte des chocs pétroliers, et au bilan mitigé qui en est tiré. En effet, les *new towns* anglaises peinent à se constituer en tant que centralités urbaines autonomes et ne représentent souvent que des villes-satellites où la vie y est morne et stérile :

---

<sup>26</sup> « L'idée était que le fait de vivre dans l'environnement à la fois stressant et malsain des centres urbains était générateur de problèmes sociaux. Par conséquent, intégrer de nouveaux espaces spécifiquement conçus pour éviter ces problèmes permettrait aux gens de s'émanciper et de s'élever socialement. »

« It's still a suburb of nowhere. It's a nowhere place. People don't have a strong sense of belonging to Basildon. All roads lead out. There's nothing in the centre other than a shopping complex, which closes at half past six. In the absence of shopping the town centre is deserted, there is no cultural or civic life that takes place on town-wide level and is underpinned by some collective civic identity or sense of tradition<sup>27</sup> » *Habitant de Basildon* (Alexander, 2004, p.124)

« While the world's architects visited, studied and debated the unusual Cumbernauld Centre, the community's new residents got into their cars and drove elsewhere to shop and play (...). Its residents have turned their backs on its famous centre to live most of their out-of-home lives elsewhere in nearby suburbs of Glasgow<sup>28</sup> »

Reprenant les critiques de l'époque, Alexander (2009) souligne le fait que les *new towns* ont été imaginées à l'ère pré-consumériste. Les changements sociaux et le progrès technologique ont profondément modifié les usages de l'espace. Notamment, l'apparition de la télévision autorisait le divertissement à la maison tandis que le développement de l'automobile permettait de se rendre facilement n'importe où. Les nombreuses circulations piétonnes et espaces publics étaient alors sous-investis tandis que les routes tendaient à être surdimensionnées, créant de véritables coupures entre les zones résidentielles et les centres-villes.

## 2. Le contexte intellectuel et politique

### 2.1. Se penser dans le monde. L'évolution historique des rapports entre l'homme et l'environnement

Nous nous attarderons maintenant sur la manière dont la pensée de la ville durable est portée par l'évolution d'un contexte intellectuel, scientifique et politique plus large dans lequel l'articulation des rapports entre l'homme et l'environnement se trouvent modifiés tant au niveau des représentations que des pratiques qui en découlent. À notre sens, c'est à travers l'évolution de ce contexte qu'il est possible de comprendre comment se construit un rapport contemporain à l'environnement, selon lequel se redéfinissent les rôles et les fonctions

---

<sup>27</sup> « C'est toujours un endroit paumé. C'est un trou. Les gens n'ont aucun sentiment profond d'appartenance à Basildon. Toutes les routes mènent ailleurs. Il n'y a rien d'autre dans le centre-ville qu'un centre commercial qui ferme à six heures et demie. En dehors des heures d'ouverture, le centre est déserté, il n'y a aucune vie culturelle ou associative sur toute l'agglomération qui soit soutenue par une quelconque identité commune ou sens de la tradition. »

<sup>28</sup> « Pendant que les architectes du monde entier visitaient, étudiaient et débattaient de l'étrange centre commercial de Cumbernauld, les nouveaux habitants sautaient dans leurs voitures et allaient ailleurs pour faire leurs achats ou s'amuser (...). Les habitants de Cumbernauld ont tourné le dos à son célèbre centre pour vivre la majeure partie de leur temps hors domicile dans les proches banlieues de Glasgow. »

attribués à la ville. C'est aussi à partir de celle-ci que l'on peut saisir la manière dont se formalisent les lignes directrices d'un nouveau référentiel dont est issu le développement urbain durable, dans sa composante environnementale. Quelles sont, dans l'histoire collective des sociétés occidentales et au regard de ce rapport homme-nature, les représentations au fondement de la ville durable telle qu'elle est aujourd'hui envisagée ? Nous tenterons des éléments de réponse à partir d'une exploration de la littérature.

### *La catastrophe naturelle comme interrogateur anthropologique*

Pour éclairer cette question, l'historien François Walter (2008) a choisi d'étudier les catastrophes et autres fléaux naturels comme autant de moments propices au cours desquels se révèlent différentes formes de rapport au monde. Ce qu'il montre, c'est une évolution considérable des modes de gestion mis en place par les sociétés occidentales au cours de l'histoire. Progressivement, des visions concurrentes entrent en tension avec les représentations dominantes d'une époque jusqu'à les supplanter, même s'il demeure difficile d'établir un balisage temporel rigoureux en raison de la diversité des postures et des groupes sociaux.

Ainsi, la période qui s'étend entre le XVI<sup>ème</sup> et le XVIII<sup>ème</sup> siècle est selon lui dominée par une explication des calamités naturelles de type providentielle. La catastrophe naturelle apparaît comme le châtement d'un « mal moral » et les références bibliques comme les cérémonies expiatoires s'imposent dans la compréhension et le traitement des souffrances. Pour l'auteur, la gestion de la catastrophe de Lisbonne en 1755, gigantesque tremblement de terre doublé d'un tsunami détruisant la quasi-totalité de la ville, témoigne d'un changement d'attitude à l'égard de la catastrophe. La dimension punitive s'estompe et c'est la responsabilité humaine qui est mise en avant. L'explication du mal se déplace vers l'homme. Ce n'est plus Dieu qui punit mais la démesure des interventions de l'homme dans le monde qui devient contre-productive lorsqu'elle met en péril les équilibres naturels. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, se développe donc une interprétation sociétale beaucoup plus responsabilisante où l'activité concrète d'assistance publique, plutôt que les journées de pénitence et de sermons, est valorisée. À l'inverse, la vision providentialiste est dénoncée pour les comportements de résignation et de passivité qu'elle génère, à une époque où les tentatives déployées pour freiner l'avancée des coulées de

lave de l'Etna, par exemple, pouvaient être jugées comme blasphématoires. Comme l'affirme Gestrich Andreas (cité par Walter) :

« En 1789, un prélat ne craint pas d'affirmer qu'au lieu de multiplier les cérémonies expiatoires dans des églises frigorifiées où les pauvres ont encore plus froid que d'habitude, on ferait mieux de récolter du combustible pour le distribuer à ceux qui en ont besoin » (Walter, 2008, p. 135)

L'idée de punition est progressivement marginalisée au profit d'actions destinées à pallier aux conséquences de la vulnérabilité, face à des phénomènes qui sont dès lors perçus comme naturels, plutôt que divins.

### *Le « grand partage » ou la construction d'une extériorité de l'homme par rapport à l'environnement<sup>29</sup>*

Cette évolution des schémas de perception de la catastrophe s'adosse également à l'avènement d'un contexte philosophique qui établit un « grand partage », selon les mots de Descola (2005), entre nature et culture. Selon lui, ce processus à lente maturation repose sur l'émergence au XIX<sup>ème</sup> siècle du concept de société comme totalité organisée et par conséquent susceptible d'être opposable à la nature. Il rappelle qu'une telle dissociation est absolument spécifique à nos cultures occidentales et ne trouve pas d'équivalent ailleurs. Pour Catherine et Raphaël Larrère, ce grand partage au fondement du cadre conceptuel de la modernité prend sa source beaucoup plus tôt dans le champ de la pensée philosophique. Dès l'Antiquité, Aristote avant d'être suivi par Humes soutient l'idée d'une séparation entre causes physiques et causes morales, renforçant l'idée de disjonction entre nature et société (Larrère et Larrère, 2009). Kant postule également l'extériorité de l'homme par rapport à la nature en affirmant que sa finalité consiste précisément à en sortir puisque sa condition naturelle est son dénuement. Marx à son tour réitère cette vision en posant d'emblée un rapport d'opposition entre les deux. Son principal argument est qu'à la différence des animaux, l'homme doit produire les moyens de sa subsistance. Ce « grand partage » est aussi à l'origine de la configuration épistémologique des savoirs, à travers une délimitation tranchée entre sciences de la nature d'un côté, sciences humaines de l'autre. C'est dans cette configuration que transparaît l'ambition cartésienne consistant à se rendre maîtres et possesseurs de la nature.

---

<sup>29</sup> Nous nous appuyons beaucoup dans cette section sur l'ouvrage de Catherine et Raphaël Larrère (2009), *Du bon usage de la nature*, qui font de l'évolution du rapport au monde le centre de leur propos, en en reprenant les articulations essentielles.



L'importance du développement et du progrès techniques depuis la révolution industrielle conforte l'homme dans cette vision – illusion dirions-nous aujourd'hui – d'extériorité et de maîtrise par rapport à la nature. Comme le suggère un article de *Science* daté de 1957, écrit au cœur de la période dite des Trente Glorieuses :

« Nous sommes à présent au cœur d'une révolution scientifique sans précédent, qui promet d'amener des changements profonds dans les conditions de la vie humaine. Les forces et les processus que l'homme parvient maintenant à maîtriser commencent à égaler en grandeur et en intensité la nature elle-même, et la totalité de notre milieu ambiant est à présent soumise à l'influence humaine. » (cité par Moscovici, 1968, p.12)

Cette « rhétorique conquérante » (Larrère et Larrère, 2009, p.155) qui caractérise la modernité semble s'imposer dans tous les domaines : scientifique, intellectuel ou politique. À son extrême, elle débouche sur la thèse de la « fin de la nature » : celle de son intelligibilité et de la possibilité de sa complète maîtrise. Pour Larrère et Larrère, cet « effacement » de la nature n'apparaît pas comme une remise en cause de la modernité, mais au contraire son triomphe. Il n'est en effet plus de lieu où la nature demeure à l'état vierge ou est susceptible de le rester.

### *La genèse d'une conscience des limites*

Dans une autre mesure, apparaissent des préoccupations de tout ordre devant les conséquences de ce développement technique, industriel et scientifique. La multiplication de catastrophes écologiques dues à des accidents techniques et industriels, ajoutée à leur médiatisation, accompagne l'émergence d'un rapport contemporain à l'environnement marqué par le poids de la responsabilité humaine<sup>30</sup>. Selon l'historien Donald Worster, l'« âge écologique » débute avec l'explosion de la première bombe atomique dans le désert du Nouveau-Mexique (cité par Matagne, 2003) : « *Pour la première fois, la contamination irréversible de l'atmosphère par les produits de la fission nucléaire faisait planer la menace d'une catastrophe écologique globale* » (*Ibid.*). Parallèlement à cela, le traumatisme causé par la Shoah et la destruction d'Hiroshima et de Nagasaki au cours de la Seconde Guerre mondiale renforcent un sentiment de vulnérabilité et de doute quant aux effets ou aux finalités

---

<sup>30</sup> Citons simplement à titre d'exemple l'explosion de benzène à Flixborough (Angleterre) en 1974, le nuage de dioxines à Seveso (Italie) en 1976, les catastrophes de Bhopal (1984) en Inde et celle de Tchernobyl (1986) en Ukraine ou bien plus récemment celle de Fukushima au Japon (2011). L'histoire du 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup> et désormais 21<sup>ème</sup> siècle regorge d'exemples de ce type. Pour s'en convaincre, voir par exemple <http://www.universalis.fr/encyclopedie/catastrophes-industrielles-reperes-chronologiques/> et [http://fr.wikipedia.org/wiki/Chronologie\\_de\\_catastrophes\\_industrielles](http://fr.wikipedia.org/wiki/Chronologie_de_catastrophes_industrielles)

du progrès technique. Le philosophe allemand Günther Anders parle à ce titre d'« aveuglement apocalyptique » face à de tels événements à travers lesquels l'homme expérimente pleinement sa capacité à s'autodétruire ; une « transcendance négative » où l'homme devient capable de dominer une apocalypse dont le risque d'actualisation est infiniment plus menaçant que la fin des temps programmé par la Bible (cité par Walter, 2008, p.302-303).

Avec la « conquête de l'espace », il devient possible de contempler la terre vue depuis l'espace. Les clichés rapportés le 23 août 1966 par l'engin spatial Lune *Observer* depuis l'orbite de la lune offrent une vision inédite de la « planète bleue » dans son ensemble, perdue dans l'immensité interstellaire, rendant pour la première fois tangibles les limites de l'environnement humain tout en accentuant la conscience de sa fragilité. Une vision qui se trouve par la suite confirmée lorsque les chocs pétroliers successifs ouvrent, à partir des années 1970, la perspective d'un épuisement des ressources naturelles tout en indiquant le caractère non généralisable du mode de développement occidental. En dernier lieu, de nouvelles calamités naturelles aggravées ou engendrées par les activités humaines continuent à se développer tout au long de 20<sup>ème</sup> siècle, qu'il s'agisse du déclin de la biodiversité, de la détérioration de la couche d'ozone ou du changement climatique.

### *Le caractère hybride des phénomènes ou la remise en cause de l'extériorité humaine*

Sans qu'il soit ici nécessaire d'en réaliser une stricte chronologie, on voit ainsi de quelle manière ces différents éléments participent dans leur interaction à nouveau à un déplacement des perceptions qui viennent bousculer la « confiance positiviste » en la science (Metzger, 1994, p.597). Ce n'est plus une vision de l'homme confronté aux aléas d'une nature potentiellement hostile qui s'exprime, mais celle de l'homme face aux effets de sa propre démesure. En quelques siècles, on passe ainsi successivement d'une explication providentielle des catastrophes, où le comportement de l'homme pris dans sa singularité est incriminé sur un plan moral, à un type d'explication où c'est la nature qui est en cause (causes naturalistes), pour enfin souligner le poids de la responsabilité humaine devant les phénomènes auxquels il est confronté. Face aux conséquences du tsunami de 2004, les experts de l'Organisation météorologique mondiale ont par exemple estimé que les neuf dixième des 225 000 victimes auraient pu être sauvés grâce à un système performant d'alerte et de prévision

(Walter, 2008 : p.272). Les causes de la tragédie se déplacent d'une origine naturelle vers une responsabilité humaine et collective.

Dans ces différents schémas d'explication causale, l'homme ressent tour à tour sa propre existence dans la continuité d'un ordre naturel (il vit au rythme du monde) ; puis en rupture avec celui-ci ; avant de se penser à nouveau comme formant partie d'une totalité dont il est dépendant, mais selon des modalités qui deviennent réciproques : la nature lui est désormais autant vulnérable qu'il ne l'est face à elle, selon un jeu d'échelles lui-aussi renouvelé. La notion de risque s'impose dans les discours dans la mesure où la science et la technique, loin de constituer une réponse à la vulnérabilité humaine, en créent de nouvelles conditions. D'ala réductible grâce au progrès, le risque devient un élément constitutif du fonctionnement humain, voire une condition même de la science. À travers ces constats, est également mis à mal le paradigme d'opposition entre nature et société. Ce « grand partage », qui postule une extériorité de l'homme à la nature n'est plus tenable et c'est précisément, pour Ulrich Beck, ce qui caractérise l'époque moderne (Beck, 2008). Il n'est désormais plus possible d'imputer des situations de menaces à des causes externes, autres qu'humaines et, contrairement aux époques précédentes, la société se trouve dès lors confrontée à elle-même. Comme l'affirme François Walter, « *la société industrielle et la modernité en général se sont imposées historiquement en détruisant leur contraire alors que la postmodernité se construit, elle, de manière autoréférentielle* » (Walter, 2008, p.240). Si la nature doit dorénavant être vue en continuité et non en opposition avec la société, c'est qu'elle est majoritairement composée d'« hybrides », c'est-à-dire d'ouvrages techniques qui mettent en jeu des processus naturels et dont l'impact sur le milieu n'est pas maîtrisé. Toujours selon Walter, ce renversement de perspective débouche sur la « *fin du mythe de la fin de l'histoire* » lequel postulait que « *la société, étant devenue absolument moderne, avait atteint un point d'aboutissement qu'il est impossible de dépasser* » (Ibid., p.240).

### ***Le développement de l'écologie et l'avènement d'un rôle nouveau pour la science***

Le rapport contemporain à l'environnement s'appuie ensuite sur une évolution des représentations fondée sur le développement du savoir scientifique. En plus de participer à la création de nouvelles conditions de vulnérabilité, ce savoir a la particularité de « faire apparaître » ou plutôt de donner à voir des processus et des phénomènes qui échappaient jusque-là à la conscience. L'exemple cité plus haut de la conquête spatiale et de ses premières images de la terre dans son intégralité en est une illustration notable. Comme le soulignent

Larrère et Larrère, le développement de ce savoir participe tout au long du 20<sup>ème</sup> siècle à l'émergence de scénarios planétaires, notamment grâce aux progrès de la climatologie et de la météorologie, tout comme des techniques d'observations qui leur sont corrélées (Larrère et Larrère, 2009 : p.218). L'hypothèse d'un changement climatique lié à la mise en circulation dans l'atmosphère de gaz carbonique issu des ressources fossiles, formulée pour la première fois par Svante Arrhenius en 1907, trouve ainsi confirmation dans les techniques les plus modernes de simulation climatique. Pour Jaques Theys et Bernard Kalaora, la « *science réinvente l'environnement* » :

« En vingt ans, la science a totalement bouleversé la perception que nous avons de l'environnement et de la nature. Observée jour et nuit par des satellites, auscultée par des ballons sondes ou de capteurs, couverte de stations de mesure – jusqu'en Antarctique –, mise en modèles et en bases de données, la planète est désormais un immense laboratoire, ouvert grâce aux médias au public le plus large. » (Theys et Kalaora, 1998)

Citant la mise en image de la réduction dramatique de la couche d'ozone au-dessus de l'Antarctique, à partir d'images de synthèse et d'un modèle mathématique de simulation, ils montrent comment la science parvient à « rendre visible » des phénomènes par essence invisibles à l'œil. Notamment en relation avec la question du changement climatique, la structuration du champ scientifique autour des questions environnementales gagne peu à peu en importance et devient capable de s'organiser à un niveau international et, par conséquent, à se faire entendre par le pouvoir politique. Comme le relève Pascale Metzger : « *les scientifiques changent de statut en passant au rang d'experts, c'est-à-dire de gens capables de donner des éléments de décision à l'action publique qui réintègre le « non-humain » dans son champ d'intervention* » (Metzger, 1994, p.597).

### ***La protection de l'environnement. Entre conservation et préservation***

Le rapport contemporain à l'environnement s'appuie également sur le développement de la science écologique et l'évolution des débats autour de la protection de l'environnement, qui suivent un schéma similaire à celui que nous venons de détailler. Patrick Matagne montre ainsi que l'écologie en tant que registre politique et idéologique a fait irruption sur la scène politique et médiatique dans les années 1960-1970. Citant la définition donnée par l'édition 2002 du Petit Larousse, il explique que le terme, alors synonyme de « écologisme », apparaît fortement assimilé à « *un courant de pensée, mouvement tendant au respect des équilibres naturels, à la protection de l'environnement contre les nuisances de la société industrielle* » (Matagne, 2003). En tant que telle, elle sous-tend une visée normative dans la relation entre

l'homme et l'environnement. En revanche, l'écologie en tant que discipline scientifique, constitutive d'un savoir objectivé et non porteur d'enjeux autres que la connaissance des milieux qu'elle étudie, trouve ses fondements à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle (Drouin, 1998, p.458). Par ailleurs, les préoccupations liées aux conséquences néfastes des activités humaines ne datent pas non plus des « seventies » (Lettré, 2012 ; Matagne, 2003). L'évolution de ces préoccupations modifie autant qu'elle reflète la nature des relations que nous entretenons à l'égard de l'environnement. Sans revenir sur leur généalogie à laquelle de nombreux ouvrages renvoient, nous nous bornerons à restituer certains concepts ou postulats caractéristiques d'une part de l'évolution de la relation des sociétés occidentales à l'environnement et d'autre part des modalités selon lesquelles est pensée sa protection ou sa préservation.

En premier lieu, le développement des préoccupations environnementales connaît, comme on a pu le voir, une accélération avec la prise de conscience d'enjeux devenus planétaires dans lesquels la responsabilité humaine occupe une place centrale (à partir des années 1970). Cette prise de conscience se trouve également orchestrée par différents scientifiques. Deux thèmes sont prédominants : celui de la pollution de l'eau et de l'air et celui de la croissance démographique exponentielle faisant poindre le risque d'une famine généralisée. L'idée dominante est celle d'une « nature malade de l'homme ». L'écho à ces discours à tendance catastrophiste voire apocalyptique est d'autant plus large qu'il bénéficie d'une importante diffusion de la part des médias qui en tirent régulièrement des « unes » ou des dossiers, auxquelles se montrent sensibles les opinions publiques (Giblin, 2001).

La prolifération de ces discours va de pair avec l'institutionnalisation progressive de mesures de protection de la nature qui comportent néanmoins une ambivalence profonde, révélatrice des rapports entretenus à son égard. François Duban explique ainsi comment les « *mythes fondateurs américains ont pu influencer, et influencent encore, l'écologisme non seulement aux Etats-Unis mais aussi dans le monde en raison de l'emprise internationale dont bénéficie actuellement ce pays* » (Duban, 2001). L'« Earth Day », le 22 avril 1970, qui symbolise la naissance du mouvement environnementaliste tel que nous le connaissons aujourd'hui, regroupe les partisans de deux « courants ». D'un côté, les promoteurs de la « conservation », ancrée dans les attitudes pionnières de l'époque jeffersonienne de la conquête de l'Ouest, caractérisée par une volonté de soumettre une nature sauvage : la fameuse « wilderness ». De l'autre, les partisans d'une « écologie profonde » (*deep ecology*) prônent sa « préservation » face à ce qu'ils considèrent comme une « écologie superficielle » (*shallow ecology*).

Plus qu'une question d'intensité, la dichotomie entre ces deux courants se définit par une différence de positionnement qui trouve ses racines dans le dix-huitième siècle des Lumières. La conservation procède de cette façon à ce que Christophe Martin dépeint comme une « attitude prométhéenne », qui apparaît dès l'Antiquité et promeut « *le recours à la ruse, à la technique et à une forme de violence pour dérober à la nature ses secrets et élucider ses mystères* » (Martin, 2013). Elle s'inscrit notamment dans une tradition chrétienne pour laquelle la nature est « au service de l'homme » et selon laquelle ce dernier doit chercher à se rendre « maître et possesseur de la nature », selon la formule célèbre de Descartes dérivée de la Genèse. Cette première version de la protection de l'environnement est fondamentalement anthropocentrique. En d'autres termes, elle vaut moins pour elle-même qu'en tant que dispensatrice de ressources dont il s'agit d'assurer la pérennité. Elle prône un usage raisonné de celles-ci (*wise use*). Il y a donc une dimension fortement utilitariste dans laquelle transparaît un souci de responsabilité vis-à-vis des générations futures (Glon, 2006).

La seconde attitude, qualifiée d' « orphique », suppose à l'inverse une immersion dans la nature qui ouvre à une connaissance emphatique ou simplement à une dimension contemplative et esthétique. Elle « *invite à respecter les secrets d'une nature sacralisée et à se contenter d'en admirer le spectacle* » (*Ibid.*) et peut davantage être mise en relation avec une vision romantique de la nature, notamment rousseauiste, pour laquelle la nature est admirable dès lors qu'elle n'est plus à craindre. Comme le soulève avec un brin d'ironie l'historien Michel Ragon, la nature magnifiée et louée par l'homme est avant tout une nature inoffensive et soumise à la raison humaine dans ses aspirations esthétiques :

« Ne nous y trompons pas, Marie-Antoinette qui joue à la fermière a la même vision de la nature domestiquée que Jean-Jacques Rousseau. Pour Jean-Jacques, la nature sanctifiée, déifiée, ce n'était pas celle du laboureur, pas celle du bûcheron, pas cette nature ingrate et hostile des travailleurs de la terre, mais la nature domestiquée telle qu'il la connut chez Mme de Warrens, celle du parc des Charmettes, celle, plus tard, du parc du Maréchal du Luxembourg (...) Le « promeneur solitaire » rêve mieux que les autres, mais tout le monde aime, comme lui, les promenades à pied. À condition qu'il ne s'y trouve pas de ronces. » (Ragon, 1995, p.163)

Cette vision trouve des résonances dans les écrits d'auteurs américains de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, considérés comme des précurseurs de la « *deep ecology* », tels que Henri David Thoreau (1817-1862) et son œuvre fameuse *Walden ou la vie dans les bois* (1854) qui décrit une expérience de plusieurs mois en autarcie dans la nature au bord d'un lac à observer la vie sauvage, ou encore le poète et philosophe Ralph Waldo Emerson (1803-1882) puis John Muir

(1838-1914). Ce dernier, considéré comme le chef de file de la « préservation », est à l'origine de la création des premiers parcs nationaux américains, avec pour vocation la volonté de préserver intacte la nature sauvage, pour elle-même. L'écologie profonde est également empreinte de religiosité et d'un certain mysticisme. Pour François Duban, cette écologie « *n'a rien de scientifique, et d'ailleurs se méfie de la science. Elle lui préfère le travail sur soi, l'expérience personnelle directe de la nature* » (Duban, 2001). Elle inspire différents mouvements écologistes contemporains, tels *Greenpeace* ou *Earth First*, qui se fondent sur un principe d'égalité biocentrique, c'est-à-dire sur l'égalité en droit à la vie de toutes les formes du vivant. Symboles de la préservation, les parcs nationaux sont devenus un enjeu identitaire très fort, emblématique du pays et dont la mise en scène des paysages grandioses a été fortement popularisée par le *National Geographic* notamment, troisième magazine américain. C'est cette version de la protection de l'environnement qui s'imposa le plus largement aux Etats-Unis, avec la constitution réglementée d'« enclaves » naturelles d'où sont exclues les activités humaines.

### *L'homme et l'environnement dans l'écologie moderne. Une révision réciproque des statuts*

Révélatrice de l'évolution du contexte intellectuel autour des rapports homme-environnement, l'écologie – et à travers elle la protection de l'environnement – est rapidement confrontée au même type de limites que précédemment énoncées. La première d'entre-elles correspond à la remise en cause de l'implicite d'un équilibre naturel, qui sous-tend la plupart des discours écologistes (Giblin, 2001). Catherine et Raphaël Larrère expliquent de leur côté que cette conception, déjà présente chez Rousseau dans son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité*, se trouve enracinée dans les notions scientifiques fondatrices de l'écologie, telles que la notion d'*écosystème*, ou celle de *climax* (Larrère et Larrère, 2009). À travers celles-ci, l'environnement est moins vu comme un assemblage hétéroclite d'éléments que comme un réseau de relations d'échanges de matière et d'énergie qui, grâce aux boucles de rétroaction, conduisent à des dispositifs de régulation et de coordination. Dans cette configuration, le *climax* représente un état d'équilibre généré par un principe d'exclusion compétitive entre les espèces, conduisant à une stabilisation progressive des milieux, vers un état d'équilibre qui en représente une sorte d'aboutissement. Or, ce modèle est battu en brèche par une nouvelle génération d'écologues qui invitent « *à se préoccuper des processus plutôt que des états, à penser le déséquilibre au lieu de se focaliser sur les mécanismes d'auto-régulation assurant l'équilibre* ». Citant Baird Callicot, les époux Larrère ajoutent que l'idée selon laquelle « *la*

*nature est d'une certaine manière stable est dépassée. La nature est dynamique. Elle est du reste chaotique, imprédictible. L'état normal de la nature est la perturbation* » (Ibid., 2009 : p.142). Bruno Latour (2010) développe un argumentaire semblable concernant l'artificielle dichotomie entre nature et culture, en montrant leur constante interpénétration et l'incompressibilité de leur caractère hybride. Edgar Morin (2015) milite de son côté, à travers l'idée de « reliance », pour un décloisonnement de la connaissance et la transdisciplinarité qui permettraient de rompre avec les approches sectorielles qui brident la compréhension du monde.

La seconde limite à laquelle se trouve confrontée l'écologie est celle de son ethnocentrisme, incapable de penser l'articulation entre l'homme et le milieu. Il demeure donc une profonde ambiguïté quant au statut de la nature à protéger. Sa « sanctuarisation » par la création de parcs ou de réserves repose en effet sur l'idée d'une nature vierge et primitive qui n'a jamais existé, pas même lorsque les premiers colons débarquèrent en Amérique, et considéraient alors la nature en faisant abstraction des populations qui y vivaient. Comme l'indiquent Catherine et Raphaël Larrère, « *le mythe américain de la wilderness exalte le pionnier mais occulte l'indien* » (Ibid., 2009 : 142). Reprenant Callicot, ils soutiennent que l'idée de *wilderness*, où l'homme n'est qu'un visiteur temporaire, est la représentation urbaine d'une nature si lointaine qu'on l'imagine inhabitée. Une nouvelle fois, cette conception maintient une dualité artificielle entre l'homme et la nature, aujourd'hui récusée. Si la protection de la nature versant « préservation » a été longtemps dominante tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, y compris dans les pays du « sud » et souvent au détriment des populations locales (Brunel, 2008), on observe aujourd'hui un regain de vitalité de la « conservation », en raison même des limites et critiques adressées à la « préservation ». La structuration du développement durable en tant que doctrine s'inscrit dans cette perspective, et puise dans ce second courant les bases d'une réflexion sur les conditions de cohabitation entre l'homme et la nature qui ne repose pas sur un rapport d'exclusion. L'homme se perçoit de nouveau comme partie intégrante d'un système duquel il ne peut s'extraire et avec lequel il recherche les meilleurs rapports de cohabitation.

### *L'impact de l'écologie urbaine sur les représentations de la ville*

Depuis la révolution industrielle notamment, la ville symbolise le lieu dans lequel s'exprime sans doute le plus fortement l'opposition à la nature. Tout un courant littéraire s'est emparé des transformations urbaines de l'époque liées au développement des industries, à l'exode



rural massif et à l'évolution de la condition ouvrière. Il dépeint un univers quasi-apocalyptique, dominé par les taudis et les conditions de vie misérables des ouvriers, l'air vicié et saturé par les fumées carbonifères des usines, des locomotives et mines de charbon, sans oublier les égouts à ciel ouvert. Le célèbre roman de Charles Dickens, *Hard Times*, brosse un portrait de cette Angleterre du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle en proie à l'inhumanité du développement capitaliste, Friedrich Engels, dans *La situation de la classe laborieuse en Angleterre*, décrit l'horreur de la révolution industrielle (Stedman Jones, 1996). Les résonnances de l'« urbaphobie », depuis l'*Emile* de Rousseau qui proclame que les hommes ne sont pas faits pour être entassés en fourmilière, sont nombreuses dans la littérature. Elles donnent lieu à de nombreuses digressions sur le thème de la « ville-pieuvre », de la « ville tentaculaire » (poème du belge Emile Weraren), la « croissance sans fin », le « gouffre sans fond »... qui sont des images très en vogue au début du 20<sup>ème</sup> siècle (Baubérot et Bourillon, 2009). Une représentation de la ville en rupture avec le milieu naturel et particulièrement néfaste pour l'homme s'est ainsi durablement imposée dans les esprits, une nuisance en remplaçant une autre selon les époques. On retrouve une vision similaire au fondement des discours écologistes sur la ville, qui se diffusent peu à peu dans les milieux institutionnels à partir des années 1990, à une époque où la population mondiale s'urbanise rapidement.

L'écologie urbaine connaît un développement qui semble calqué sur l'évolution des relations homme-nature que nous avons détaillée. Dans un article, Nathalie Blanc (1998) montre que les premières recherches sont produites par des membres de l'école de Chicago qui publient, en 1925, un recueil d'articles intitulé *The City*. S'appropriant certaines notions, perspectives ou méthodes des théories naissantes de l'écologie végétale, ils cherchent à les appliquer à ce qu'ils considèrent comme un modèle du développement urbain américain : la ville de Chicago. Au cours des années 1960, la discipline est ensuite orientée par des écologues qui travaillent directement sur la nature en ville. À l'instar de leurs homologues œuvrant hors cadre urbain, ces chercheurs développent une approche écosystémique de la ville qui s'attache à optimiser les relations entre l'homme et son cadre de vie. Les résultats de ces travaux nourrissent la décision publique en se constituant comme mode d'expertise. Si l'homme est perçu comme un élément constitutif de la « nature » et entre dans le cadre d'analyse, les dimensions culturelles en sont exclues. Par ailleurs, les recherches menées sont avant tout fondées sur des approches quantitatives et laissent donc peu de place aux aspects humains non-quantifiables. Puis, la décennie 1980 voit décliner le nombre de ces recherches pour

adopter une tournure davantage orientée vers l'action. Les politiques se saisissent de la thématique, même si elle reste déclinée en différentes approches sectorielles, à l'image du découpage des services qui en assurent la charge : les nuisances urbaines, la qualité de vie, le patrimoine, les espaces verts. Ces politiques raisonnent ainsi soit d'un point de vue hygiéniste, avec la question du contrôle des nuisances en toile de fond, soit du point de vue de la préservation d'espaces naturels au sein de la ville, dans lesquelles priment les dimensions paysagères et esthétiques.

À partir des années 1990, l'écologie urbaine réapparaît dans le champ scientifique et politique à un niveau plus global. Tout d'abord, comme l'explique Metzger, en raison d'une importante production scientifique qui affirme l'existence d'une « crise urbaine », due à la rupture de certains équilibres, et appelle à un renouvellement du débat théorique et des recherches sur la ville (Metzger, 1994, p.608). Ensuite, différentes enquêtes menées auprès d'habitants indiquent des attentes croissantes en matière d'amélioration du cadre de vie, ce qui se traduit par une fuite des ménages vers le périurbain. Parallèlement à cela, une pression associative forte accompagne la montée des suffrages écologistes français. Enfin, il faut souligner le rôle des pouvoirs publics à l'échelon central – ministères de l'Équipement et de l'Environnement – dans la propagation de l'écologie urbaine. Cette dernière tend à s'imposer comme un cadre normatif consistant à déterminer ce que serait un modèle urbain idéal, que ce soit dans les discours politiques ou scientifiques. Elle constitue un socle à la production de normes et de préconisations.

## **2.2.L'institutionnalisation du développement durable. Le rôle des conférences internationales**

Le déplacement progressif des perceptions du rapport homme-environnement s'accompagne d'un mouvement d'institutionnalisation, marqué par l'apparition de cycles de conférences et autres événements internationaux. Ces événements permettent de relayer à un niveau international une vision des problèmes développée dans des cercles politiques ou scientifiques plus restreints. Sans parler de culture commune tant les points de vue peuvent apparaître divergents<sup>31</sup>, ils participent néanmoins à l'émergence d'un mode d'appréhension des

---

<sup>31</sup> Il convient à ce titre de s'interroger sur la nature des divergences, et leur objet. À savoir si elles portent sur la compréhension des enjeux, ou les préconisations d'action qui en sont issus. La teneur des débats entre Etats tend à confirmer la seconde hypothèse.

problèmes fondé sur la formulation de diagnostics, d'enjeux et d'objectifs à atteindre qui deviennent peu à peu communs pour la plupart des acteurs (Emelianoff, 1999). Malgré des effets directs souvent limités au niveau local, ils participent à fixer les orientations de l'action publique territoriale et à faire du développement durable un référentiel d'action (Muller, 2010) incontournable. Sans imposer de façons de penser, ils participent à déterminer l'importance des sujets pris en considération.

### *Des politiques sectorielles aux enjeux planétaires*

Dans le contexte que nous venons de présenter, l'affirmation d'une prise en compte internationale des questions environnementales intervient à un moment où l'homme prend conscience aussi bien de l'impact des activités humaines et de la finitude des ressources terrestres. Le « grand partage » entre l'homme et la nature perd de sa consistance et le poids de la responsabilité humaine, notamment à l'égard des générations ultérieures, s'affirme. Comme le montrent Aknin et al. (Martin, 2002, p.53), les questions environnementales sont reléguées, jusqu'aux années 1960, au second plan et relèvent de politiques avant tout sectorielles. Les « nuisances » sont localisées dans le temps et l'espace et les acteurs qui en sont la cause facilement identifiables. Après la période dite des « Trente Glorieuses » et les « chocs pétroliers » qui ont mis fin à une période de forte croissance économique ; après la multiplication de catastrophes et accidents industriels, différentes instances internationales ressentent la nécessité d'une réflexion sur les moyens de relancer la machine économique tout en en jugulant les effets délétères (gestion des nuisances) et en en assurant la pérennité (finitude des ressources). Surtout, on assiste à un brouillage des repères traditionnels : la responsabilité des acteurs devient diffuse et les effets de l'action humaine se font ressentir en des lieux et des temporalités dont il est difficile d'évaluer l'étendue. Une analyse des contenus thématiques des grandes conférences internationales centrées sur les relations entre l'homme et l'environnement montre, depuis leur apparition à la fin des années 1960, la mise en jeu de deux types de questionnements. D'un côté une préoccupation concernant les ressources naturelles disponibles et l'impact des activités humaines sur celles-ci ; de l'autre une réflexion sur les moyens de développer une voie alternative à un modèle dont on reconnaît les limites manifestes, sans toutefois sacrifier la croissance économique à laquelle aucun dirigeant n'est prêt à renoncer.

En 1968, le programme de recherche *Man and Biosphere* de l'UNESCO inaugure le cycle des grands rendez-vous en donnant lieu à l'organisation d'une réflexion internationale sur

l'utilisation des ressources naturelles et leur conservation. Elle se donne pour objectif de chercher la conciliation entre développement local et préservation de l'environnement. Pour la première fois, une place est accordée au patrimoine naturel dans le patrimoine mondial, une façon de reconnaître les interactions réciproques entre nature et culture, à travers des modes de compréhension renouvelés. Michel Batisse, le conseiller scientifique pour l'UNESCO qui en est l'initiateur, promeut une vision intégrée de la gestion de l'environnement qui consiste à étudier de quelle façon les conditions de production de la société affectent à la fois l'environnement naturel et la qualité de l'expérience humaine (Batisse et Bola, 2003). En 1972, la conférence de Stockholm organisée par les Nations Unies place les questions écologiques au rang des préoccupations internationales. Elle donne naissance au PNUE, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement. La décennie 1980 consacre ensuite l'accélération de ce processus qui affirme la reconnaissance institutionnelle de pollutions qualifiées de « globales » comme la détérioration de la couche d'ozone ou l'augmentation des concentrations atmosphériques de gaz carbonique. En 1980, l'UICN, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, élabore une stratégie mondiale pour la protection de la nature version « conservation » (voir plus haut 2.1.6.) qui fixe un cadre théorique et pratique à destination des pouvoirs publics. Cette stratégie est perçue comme le premier texte de portée internationale. Il promeut une politique de développement durable, même si son acception est principalement orientée vers la « conservation » au sens anglo-saxon du terme : c'est-à-dire une utilisation des ressources permettant de respecter les « capacités de charge » des écosystèmes naturels, afin de pouvoir continuer à les exploiter (Zaccaï, 2002, p.123).

En 1990, la publication du premier rapport du GIEC, le Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat, confirme le changement d'échelle dans la prise en compte et la compréhension de l'impact des activités humaines sur l'environnement. Ce rapport réaffirme l'existence d'un réchauffement climatique d'origine anthropique, comme l'avait déjà soutenu le chercheur suédois Svante Arrhenius au début du siècle. Cette montée en puissance des préoccupations environnementales semble atteindre un paroxysme autour de la Conférence de Rio en 1992. Inscrite dans le cadre des rendez-vous décennaux des « Sommets de la Terre », elle fait suite à la conférence de Stockholm en 1972 puis celle de Nairobi en 1982. Plus grande conférence internationale jamais organisée, elle regroupe 172 Etats et près de 2400 représentants d'organisations non gouvernementales. Avec l'écho médiatique qui l'accompagne, elle est considérée comme un moment fondateur de l'institutionnalisation du développement durable en tant que doctrine d'action publique. Les conventions qui en sont

issues permettent d'établir un « plan d'action pour le XXI<sup>e</sup> siècle (Agenda 21), qui s'efforce d'aborder, dans leur transversalité, différents problèmes identifiés. Ce plan d'action doit ensuite être décliné à l'échelle locale par les autorités territoriales en différents objectifs, selon le contexte qui leur incombe. Après le premier rapport du GIEC en 1990, le Protocole de Kyoto, adopté en 1997, marque le début d'une volonté d'imposer au niveau international une limitation des émissions de gaz à effet de serre, malgré des objectifs globalement peu contraignants.

D'autres événements internationaux mettent en jeu un deuxième type de questionnement, davantage axé sur la recherche d'un modèle alternatif de développement afin de trouver un équilibre entre activités humaines et pérennité des systèmes naturels. Les villes et les systèmes urbains occupent une place prépondérante dans la réflexion dans la mesure où ils concentrent l'essentiel de la population mondiale et des activités humaines. La phase inaugurale de ces réflexions peut être mise en relation avec la publication, en 1972, du rapport Meadows « *The limits to Growth* », commandité par le Club de Rome. Pour la première fois à cette échelle, le rapport établit un lien direct entre un modèle de développement fondé sur la croissance économique et démographique, et les menaces qui pèsent sur l'environnement planétaire. Il prédit qu'à modèle constant, la combinaison de ces deux facteurs parviendra à l'épuisement des ressources mondiales avant la fin du 21<sup>ème</sup> siècle, selon des modalités terrifiantes aussi bien pour les milieux naturels que pour l'espèce humaine. D'une certaine manière, il préfigure les contours de la notion de développement durable et en détermine la compréhension institutionnelle. Si le terme d' « écodéveloppement » est le premier à s'imposer, il est rapidement remplacé par celui de *sustainable development* jugé plus en accord avec une époque caractérisée par « *le retour en force des thèses libérales et la réaffirmation du primat de la croissance économique et du progrès technique* » (Martin, 2002, p.56). Ce sont les conclusions auxquelles aboutit, en 1987, le rapport Brundtland intitulé « *Notre avenir à tous* » et publié dans le cadre de la Commission Mondiale sur l'Environnement de l'ONU. Il définit et vulgarise la notion de développement durable. Moins acerbe que le rapport Meadows concernant la croissance économique, il recherche une voie consensuelle entre les différents intérêts en jeu ; ceux des pays du sud, dont le modèle de développement est calqué sur celui de l'occident ; ceux des pays du nord, non prêts à renoncer à un mode de vie fondé sur la consommation des ressources naturelles. Si les diagnostics formulés au sein de ces instances internationales appellent des mesures

radicales, la défense du modèle de développement en vigueur pendant les Trente Glorieuses aboutit à un assouplissement significatif des objectifs annoncés.

### *La reconnaissance de la responsabilité des villes face aux enjeux environnementaux*

En 1990, le *Livre Vert sur l'environnement urbain* de la Commission européenne souligne la responsabilité des villes dans les dégradations environnementales, dans leur rôle concernant le renforcement de l'effet de serre et les phénomènes de pluies acides. Il pose un diagnostic sur des dysfonctionnements communs à de nombreuses villes et propose une recherche de solutions selon une approche non sectorielle. Tirant le bilan des opérations d'aménagement issues des CIAM<sup>32</sup> et de la Charte d'Athènes, il en récuse en particulier le fonctionnalisme et le zonage qui ont favorisé le développement des infrastructures automobiles. La même année, les instances onusiennes créent l'ICLEI, le Conseil International pour les Initiatives Locales, qui a pour objectif de sensibiliser les villes au développement durable, en s'efforçant d'engendrer des actions concrètes au plus proche du terrain et de constituer un réseau de « villes durables ». Il affirme la mise en place de cadres internationaux pour l'action territoriale, relayés par les associations *Energy Cities* et *Climate Alliance of European Cities* dont la fonction est d'inciter les autorités locales à développer des politiques énergétiques et climatiques. En 1994, la Charte d'Aalborg, signée à l'issue de la première conférence européenne des villes durables, permet d'engager quatre-vingt villes à mettre en œuvre, sur leur territoire, un Agenda 21. Critique acerbe de la Charte d'Athènes, elle prône des principes opposés, tels que la densité ou la mixité des fonctions urbaines. Une seconde conférence organisée deux ans plus tard à Lisbonne reprend les mêmes principes et diffuse les expériences réalisées depuis la première conférence. En cette même année 1996, la conférence Habitat II des Nations Unies place également à l'ordre du jour la question des villes et l'enjeu qu'elles représentent pour le XXI<sup>e</sup> siècle en raison de l'accroissement exponentiel de la taille des agglomérations et de leurs populations. Elle interroge la viabilité du développement urbain sur le long terme. La conférence a également pour objectif d'unifier les terminologies utilisées grâce à la définition d'un vocabulaire commun.

---

<sup>32</sup> Les Congrès Internationaux d'Architecture Moderne promeuvent, à partir de 1928 (première rencontre en Suisse à La Sarraz) une architecture et un urbanisme fonctionnels. L'architecte et urbaniste franco-suisse Le Corbusier y joue un rôle important, notamment dans la rédaction du document-manifeste, appelé Charte d'Athènes, en référence au IV<sup>e</sup>ème Congrès des CIAM de 1933, organisé lors d'un voyage maritime entre Marseille et Athènes.

Sous la présidence anglaise de l'Union européenne, une réunion informelle qui réunit différents ministres européens à Bristol les 6 et 7 décembre 2005 s'oriente plus particulièrement sur des pistes de réflexion pour la création de « quartiers durables » (*sustainable communities*). La réunion met sur pied une approche commune, connue sous le nom d'« accords de Bristol », qui identifie les caractéristiques essentielles que de tels quartiers doivent endosser. Les différents thèmes prennent appui sur les conclusions d'une réunion précédente organisée en 2004 à Rotterdam sous le nom d'*Urban Acquis and the European Urban Knowledge Network*. S'appuyant également sur les initiatives européennes précédentes, notamment la Charte d'Aalborg et la démarche « Agenda 21 », la réunion de Bristol définit une vision de la ville générique reliant croissance économique, justice sociale et « qualité environnementale »<sup>33</sup>. Moins de deux ans plus tard, en 2007, les mêmes ministres réaffirment à travers la Charte de Leipzig leur soutien à une stratégie européenne de développement durable en inscrivant leurs travaux dans la continuité des accords précédents. Une nouvelle fois, les trois maître mots sont la prospérité économique, l'équilibre social et le respect des impératifs écologiques<sup>34</sup>, promouvant la mise en œuvre de politiques urbaines intégrées (transversales dans leurs approches) et décrivant des stratégies d'action pour y répondre. Les différentes démarches engagées ont débouché sur la mise en place d'un cadre de référence : le *Reference Framework for Sustainable European Cities* (RFSC). Formalisé lors d'une nouvelle réunion en juin 2010, cet outil fournit une méthodologie destinée à évaluer la durabilité et le suivi des politiques et projets et plus spécifiquement les principes de l'approche intégrée que nous avons mentionnée. Il représente en outre la standardisation d'un ensemble d'outils issus de contextes plus locaux.

Voici quelques grandes dates structurantes qui reflètent l'évolution de la prise en compte de l'impact environnemental des activités humaines à un niveau international. Pour résumer, cette évolution se traduit par l'émergence d'une certaine culture commune basée sur la diffusion de diagnostics globaux et transversaux et sur la définition d'enjeux de société, avec une attention particulière pour la ville et les systèmes urbains. Nous développerons maintenant une seconde clef d'entrée centrée sur l'évolution des enjeux urbains et des réponses qui y sont apportées.

\*\*\*\*\*

---

<sup>33</sup> Cf. Office of the Deputy Prime Minister, « Bristol Accord. Conclusions of Ministerial Informal on Sustainable Communities in Europe. Draft Conclusions », décembre 2005.

<sup>34</sup> Cf. Présidence allemande de l'UE, « Leipzig Charter on Sustainable European Cities. Final Draft », 2 mai 2007.

Le bref panorama dressé au cours de ce chapitre permet de relier l'institutionnalisation des débats autour de la « ville durable » à un contexte intellectuel et à une histoire urbaine plus large. C'est en effet au carrefour de ces éléments que nous semblent se construire les différentes expériences urbaines que nous allons maintenant observer : l'évolution des contextes matériels et sociaux des villes ; l'évolution de la manière de se comprendre dans le monde en tant que société ; l'évolution des formes de réponses apportées par les professionnels de la ville.

L'histoire urbaine contemporaine permet de relativiser la dimension pionnière des quartiers durables, qui marqueraient une rupture à l'égard des modèles d'aménagement précédents. Nous avons vu au cours de ce bref survol que la pensée de l'urbanisme est au contraire toute entière dominée par une tension entre différents couples d'opposition, en quête d'une synthèse idéale. On assiste plutôt à une évolution de la construction des problèmes publics liés à l'aménagement qui réactivent certains enjeux en fonction des tendances prises par le développement urbain. Les véritables innovations résideraient donc davantage d'une part dans les évolutions technologiques et d'autre part dans la perception de notre place dans le monde, entérinée au niveau institutionnel : deux processus conduisant à une réorientation de l'action publique et à une transformation des paysages urbains.

L'un des grands couples d'opposition réside dans le rapport ambivalent entre ville et nature. La géographe Nicole Mathieu évoque à ce sujet l'idée d'un « balancement cyclique » : *« l'idée de ville s'établit dans la relation avec son symétrique, l'idée de campagne (ou de nature) et il existe un balancement « cyclique » entre amour et désamour comme s'il s'agissait de deux milieux comportant des propriétés et repoussantes et attirantes »* (Mathieu, 2009, p. 348). Elle avance ainsi l'idée que la ville tend historiquement à se construire en opposition à la nature sans toutefois pouvoir jamais s'en affranchir, en recherche constante d'équilibre entre ces deux polarités.

D'autres couples d'opposition peuvent être décelés : nous observons de la même façon un balancement entre laisser-faire et maîtrise publique du développement urbain, que ce soit par la planification ou l'encadrement législatif. En suivant Chalas et Torgue (1987), nous pouvons également dégager les trois grands registres d'opposition qui animent selon eux l'imaginaire aménageur : l'opposition entre besoin et bonheur, articulant les besoins à satisfaire aux notions de désir et d'aspiration ; l'opposition entre archaïsme et modernité, l'urbanisme représentant une promesse de modernité face à des pratiques jugées rétrogrades ; et enfin



l'opposition entre hétérogénéité et unité symbolique, l'urbanisme apparaissant une nouvelle fois un outil créateur de lien et d'unité face aux tendances anarchiques du développement urbain. Sur la base des observations conduites au sein de ce chapitre, nous ajouterons à ces typologies une tension manifeste entre *habiter* et *produire*, c'est-à-dire entre fonction résidentielle et fonction économique. La recherche d'une articulation entre ces deux pôles constitue en effet un enjeu central, soumettant la pensée aménagiste à une exigence contradictoire. Depuis la révolution industrielle, il s'agit d'un côté de conforter une rationalisation des moyens de production et de transport pour optimiser le fonctionnement de la machine économique et, de l'autre, de créer des conditions de vie acceptables pour l'ensemble de la population urbaine. Schématiquement, cette exigence a conduit dans un premier temps à une délocalisation de la production en dehors des zones d'habitation afin d'en préserver la tranquillité, défendant un principe de séparation strict des fonctions. Aujourd'hui, à la faveur de la mutation des moteurs de l'économie et des réflexions sur le déficit d'animation et de sécurité de zones urbaines devenues *dortoirs*, il est au contraire question de redonner une place à l'économie dans la ville du 21<sup>ème</sup> siècle<sup>35</sup> par la mixité des fonctions urbaines.

Dans cette histoire urbaine faite de ruptures et de continuités alimentées par ces couples d'opposition structurants, nous postulons que la ville durable représente une tentative de synthèse contemporaine entre ces polarités inconciliables. Des aspects qualitatifs tels que la qualité de vie, le bien-être urbain, apparaissent comme des facteurs du développement économique sur un plan quantitatif, comme des moteurs de production de nouvelles formes de marchandises plus immatérielles et, par conséquent, plus compatibles avec leur localisation au sein même des habitations.

Les deux chapitres suivants nous fourniront l'occasion de nous intéresser de près aux formes urbaines des trois quartiers étudiés. Nous en donnerons tout d'abord une présentation générale avant de procéder à une analyse physique fondée en grande partie sur l'image.

---

<sup>35</sup> Cf. PUCA, « Mixité fonctionnelle : quelle place pour l'économie dans la ville du 21<sup>ème</sup> siècle ? », *Le journal d'information du PUCA*, n°25, janvier-mars 2012.

# **PREMIÈRE PARTIE**

## **FORMES URBAINES**

Cette première partie est consacrée à l'analyse des formes urbaines et à leurs déterminants, tels que nous les avons observés sur nos différents terrains. À travers cette démarche, nous entendons mettre en relief leurs caractéristiques principales, leurs traits communs et leurs différences, les ambivalences et les tensions qui les traversent. L'objectif principal consiste à caractériser la nature des modes d'aménagement mis en œuvre, ainsi que les contours du cadre de vie des habitants, support de leurs usages qui feront l'objet des deuxième et troisième parties.

\*\*\*\*\*



## CHAPITRE 2. LYON CONFLUENCE ET GREENWICH MILLENNIUM VILLAGE : LA CONSTRUCTION D'UNE EXPÉRIENCE PRIVILÉGIÉE DE L'URBAIN

### 1. Introduction

#### 1.1. Une entrée par l'image

Ce chapitre propose une immersion au sein de deux quartiers emblématiques de la « ville durable » ; de ceux promus dans les discours institutionnels au rang d'exemples des savoir-faire en la matière et des expérimentations prometteuses : Lyon-Confluence et le Millennium Village de Greenwich. Comme le fait remarquer Marion Segaud (2010), « *les formes informent* » (p.79). Dit autrement, les configurations spatiales traduisent quelque chose d'un état social et apparaissent comme autant d'indications pouvant renseigner sur les systèmes sociaux. Il s'agira alors de tenter d'en saisir les singularités et d'être à même d'en restituer les dimensions caractéristiques. Il sera ainsi possible de rendre compte des contextes d'appropriation spécifiques auxquels sont confrontés les habitants dans leur quotidien, dont les modes d'investissement feront l'objet de la seconde partie. Le pari heuristique de la photographie réside donc dans sa capacité à rendre compte de la matérialité de la ville durable en mettant en évidence la manière dont des discours et des principes d'aménagement s'incarnent dans des dispositifs concrets.

À l'aide de la photographie, nous procéderons à une description physique en cherchant à nous tenir au plus près de l'expérience sensible de l'utilisateur. C'est grâce à ce détour par la subjectivité du chercheur que, croyons-nous, il devient possible d'objectiver et répertorier les éléments d'ordre physiques et visuels qui organisent la perception de l'espace. Nous nous inscrivons à ce titre dans ce que Rachel Thomas (2010) et son équipe décrivent comme une « épistémologie de l'imprégnation », au sens où le corps du chercheur est impliqué en tant que tel dans les méthodologies d'enquête. Comme leur étude l'indique, « sur le terrain, c'est en effet dans le corps du chercheur que s'inscrit l'expérience du lieu » (p.112).

Partir de l'expérience sensible revient également à affirmer que la création d'espaces *à vivre* est d'abord la création d'espaces *vécus*, et à prendre ainsi quelque peu de distance avec les modes de justification institutionnels de la production de l'urbain, les logiques qui les sous-tendent et les représentations qui les animent. Ils feront l'objet de la seconde partie. Au-delà